

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE FRANCE

SAMEDI 09 JUIN 2018 A ABBEVILLE (80)

Présidence : Monsieur Bruno Brongniart

LISTE DES PRESENTS :

DISTRICT DE L' AISNE

500143 U.S. LAON Présent - 500164 O. ST QUENTIN Présent - 500239 U.S. CHAUNY Présent - 500336 SOISSONS F.C. Présent - 500407 U.S. VILLERS COTTERETS Représenté - 500482 R.C. BOHAIN Présent - 500497 U.S. VERVINS Représenté - 500502 U.S. GUISE Présent - 502592 MARLE S. Présent - 502607 U.S. GUIGNICOURT Présent - 502625 STE A.S. MOY DE L' AISNE Présent - 502630 U.S. LA FERRE Présent - 502632 U.S. SISSONNE Représenté - 502704 U.S. ANIZY PINON Représenté - 502713 C.S. VILLENEUVE ST GERMAIN Représenté - 502719 ET.S. MONTCORNET Présent - 502720 A.S. NEUILLY Représenté - 502720 A.S. NEUILLY Représenté - 502920 AM.S.C. ST MICHEL Représenté - 511123 ESP. DE SAINS RICHAUMONT Représenté - 511487 U.S. BRUYERES MONTBERAULT Présent - 513326 NOUVELLE ENT.S. BOUE ETREUX Représenté - 515194 A.S. BEAUREVOIR Représenté - 517130 U.S. SEBONCOURT Présent - 517131 ASPTT LAON Représenté - 517834 LE NOUVION A.C. Représenté - 518722 C.S. BLERANCOURT Représenté - 518831 U.S. ETREAUPONT Représenté - 518936 S.C. MONTAIGU Représenté - 519761 S.C. ORIGNY EN THIERACHE Représenté - 519882 LA FRATERNELLE CHEMINOTS LAON Représenté - 520801 U.S. AULNOIS SS/LAON Représenté - 522750 ENT.S. SEQUEHART FONSOMME LEVERG Présent - 522896 A.S. BRENLY OULCHY Représenté - 523620 F.C. VIERZY Représenté - 523698 AM.S. OHIS Représenté - 524025 F.F.C. CHERY L/POUILLY Représenté - 524422 ENT.S. BUCILLY LANDOUZY EPARCY Représenté - 526087 ENT.S. VIRY NOUREUIL Représenté - 527510 SEPTMONTS O.C. Représenté - 527773 FOY.J.EDUC.POP. COINCY Représenté - 527916 ST. PORTUGAIS ST QUENTIN Représenté - 527975 U.S. BRISSY HAMEGICOURT Représenté - 528071 F.C. TRAVECY Représenté - 528614 A.S. MARTIGNY Représenté - 529835 F.C. BILLY S/AISNE Représenté - 530294 ESP.S. OGNES Représenté - 530301 F.C. LESDINS Représenté - 530303 A.S. BARENTON BUGNY Représenté - 530470 A.S. ANIMATION PRESLES Présent - 531359 F.C. COURMELLES Représenté - 531360 F.C. VOULPAIX Représenté - 531513 A.L.J. NECREUX SINCENY Représenté - 531564 A.S. MARLY GOMONT Représenté - 531922 A.S. BRUNEHAMEL Représenté - 533016 A.S. FAVEROLLES DAMPLEUX FLEURY Représenté - 533353 A.S. PAVANT Représenté - 533707 F.C. BUCY LE LONG Représenté - 533916 F.C. VENDEUIL Représenté - 538131 F.C. FRANCILLY SELENCY Représenté - 540867 E. ITANCOURT NEUVILLE Présent - 540889 U.S. CORBENY Représenté - 541426 U.S. DES VALLEES Représenté - 542530 U.S. DE RIBEMONT MEZIERES F.C. Présent - 542824 LIESSE-MARAIS Représenté - 544041 C.A. SAINT SIMON Représenté - 544177 VAUX ANDIGNY F.C. Présent - 544534 FOOTBALL CLUB LEHAUCOURT Représenté - 545711 INTER C.S. DU CRECOIS Présent - 545712 F.C. DE FRIERES FAILLOUEL Représenté - 546219 SP.C. FONTAINE NOTRE DAME Représenté - 547917 U.S. VALLEE DE L'AILETTE Représenté - 548138 F.C. ESSIGNY LE GRAND Représenté - 548176 ESP. ST QUENTIN Représenté - 548252 S. C. FLAVY LE MARTEL Présent - 549010 F.C. ALAINCOURT Représenté - 549372 FERTE CHEVRESIS F.C. Représenté - 549893 U. S. CREPY VIVAISE Représenté - 549894 FC 3 CHATEAUX Représenté - 550656 A. S. AUDIGNY Représenté - 550884 F.C. VILLERS COTTERETS Représenté -

551396 B.C.V. FOOTBALL CLUB Présent - 552668 ENT.S. BOURG ET COMIN - BEAURIEUX Représenté - 552669 ABC ARSENAL Présent - 553772 A. S. NAUROY Représenté - 553838 A. CANTONALE SPORTIVE FOOT VIC Présent - 554183 F. C. FONSOMME Représenté - 554294 INTERNATIONALE SOISSONNAISE Présent - 563644 TERGNIER FOOTBALL CLUB Présent - 563695 ENTENTE CROUY CUFFIES FOOTBALL Représenté - 580475 A. F. C. HOLNON FAYET Représenté - 581164 CHATEAU THIERRY ETAMPES F. C. Présent - 581165 FONTAINOIS F.C. Représenté - 581239 ATHLETIC CLUB GRICOURT Représenté - 581689 HARLY QUENTIN HQ Présent - 581692 F.C. GAUCHY GRUGIES ST QUENTIN Présent - 582081 JUSSY FUTSAL Présent - 582510 F. C. CLASTROIS Présent - 590583 F. C. MONCELIEN Représenté.

DISTRICT ARTOIS

500115 ST. BETHUNOIS Présent - 500133 ST. HENINOIS Représenté - 500148 U.S. OUVRIERE BRUAY LABUISSIERE Présent - 500157 U.S.A. LIEVIN Représenté - 500277 LES CARABINIERS DE BILLY MONTIGN Présent - 500369 R. C. LENS Présent - 500425 U.S. ST POL S/TERNOISE Présent - 500461 ET.S. BULLY LES MINES Présent - 500469 ET.S. DISTRICT D'ISBERGUES Présent - 500487 U.S. ROUVROY Présent - 500525 A.S. BARLIN Présent - 500864 A.S. STE BARBE OIGNIES Présent - 500871 R.C. SAINS EN GOHELLE Présent - 500877 CLUB SPORTIF AVIONNAIS Présent - 500884 AM.C. NOYELLES GODAULT Représenté - 500888 J. FRANCE MAZINGARBE Représenté - 500902 U.S. BIACHOISE Présent - 500914 U.S. RUCH CARVIN Représenté - 500929 E.C. MAZINGARBE Représenté - 500942 U.S. VIMY Présent - 501007 S.C. FOUQUIEROIS Représenté - 501018 ACHICOURT SPORTING CLUB FOOTBALL Représenté - 501061 OM. AIRE S/ LA LYS Présent - 501096 U.S. ABLAIN ST NAZAIRE Représenté - 501135 ET.S. LABEUVERIERE Présent - 501172 U.S. NOYELLES S/LENS Présent - 501207 AM.S. DE BEAURAINS Présent - 501208 E.S. LAVENTIE Représenté - 501216 EST. CALONNE LIEVIN Représenté - 501299 U.S. ST MAURICE LOOS EN GOHELLE Présent - 512108 U.S. BILLY BERCLAU Présent - 512333 U.S. BEUVRY Présent - 513158 ET.S. ANGRES Représenté - 514213 U.S. ANNEZIN Représenté - 514721 AM. ANCIENS ELEVES AIX NOULETTE Représenté - 515775 U.S. VERMELOISE Présent - 516057 MONTIGNY EN GOHELLE F.C. Représenté - 516889 E.S. DE ROEUX Présent - 516982 U.S. ARLEUX Représenté - 518773 S.C. ST NICOLAS LEZ ARRAS Présent - 519474 ET.S. ANZIN ST AUBIN Présent - 519693 A.S. FREVENTINE Représenté - 520500 U.S. CHEMINOTS AVION Représenté - 520799 O. HENINOIS Représenté - 521010 A.S. BREBIEIROISE Représenté - 521103 O.S.C. DE VITRY Représenté - 521439 J.S. ECOURT ST QUENTIN Représenté - 521442 ET.S. STE CATHERINE Représenté - 521804 A.S. BAILLEUL SIRE BERTHOULT Représenté - 521810 U.S. HOUDAIN Représenté - 522128 F.C.AM.LAIQ. HINGES Représenté - 522277 C.OUV.S. MARLES LOZINGHEM Représenté - 522858 A.S. VIOLAINOISE Présent - 523106 A.S. AUCHY LES MINES Présent - 524751 F.C. DAINVILLOIS Présent - 525020 J. FRANCE GUARBECQUE Présent - 525577 A.S. MAROEUILLOISE Représenté - 526218 C.S. HABARQUOIS Représenté - 526658 U.S. GONNEHEM BUSNETTE Représenté - 526824 F.C. ESTEVELLES Représenté - 527019 ENT.S. BUISSY BARALLE Représenté - 527023 DIABLES ROUGES LAMBRES LES AIRE Représenté - 527402 A.EDUC.POP. VERDREL Présent - 528389 O.C. COJEUL Représenté - 528802 F.C. ANNAY Présent - 529518 F.C. CITE 6 CALONNE RICOUART Présent - 529553 ET.S. HAISNES Représenté - 529555 ET.S. ST LAURENT BLANGY Représenté - 530457 ET.S. SAULTY Représenté - 531561 F.C. BOUVIGNY BOYEFFLES Présent - 532303 AV.O. HERMIES Représenté - 532366 R.C. LOCON 2000 Présent - 533663 R.C. AVESNES LE COMTE Présent - 534158 F.C. CAMBLAIN CHATELAIN Représenté - 534369 A.S. VENDIN 2000 Présent - 534370 TORTEQUESNE F. C. Représenté - 534489 F.C. CUINCHY Présent - 536163 F.C. TILLOY LES MOFFLAINES Présent - 537287 O. LIEVIN Représenté - 538015 U.S. PAS EN ARTOIS Représenté - 538019 U.S. MONCHY AU BOIS Présent - 538702 U.S. MONCHY BRETON Représenté - 539730 U.S. HAM EN ARTOIS Représenté - 540567 A. S. BONNIERES HOUVIN Présent - 540861 U.A.S. HARNES Représenté - 542095 U.S. BOUBERS-CONCHY Représenté - 546983 ARRAS F.A. Présent - 548241 F.C. BUSNES Représenté - 549473 ENT.S. VAL SENSEE Présent - 549596 SUD ARTOIS F. BEAUMETZ WANQUETIN Présent - 552251 A. F. C. LIBERCOURTOIS Représenté - 552255 O. S.

ANNEQUIN Représenté - 552386 LES SUPPORTERS DE L'A.S.S.B. OIGNIES Représenté - 552692 F. C. LILLERS Présent - 553193 LIBERCOURT FUTSAL Présent - 553480 LIEVIN FUTSAL 62 Présent - 553543 NEUVIREUIL/GAVRELLE A.S. Représenté - 553697 A. J. ARTOIS Représenté - 554185 BAPAUME BERTINCOURT VAULX VRAUCOURT A. S. Présent - 580446 MAZINGARBE F. C. Représenté - 580506 AM. S. DE TINCQUIZEL Présent - 581443 S. C. DES SOURDS D'AVION Représenté - 581444 NOEUX LES MINES AMICALE FUTSAL CLUB Présent - 581908 MELTING SPORT Présent - 582197 AUCHEL F. C. Présent - 582396 R.C. DE CHOCQUES Représenté - 590242 F. C. CHARCOT Représenté - 737756 F.C. FEMININ HENIN BEAUMONT Présent - 751331 ARRAS FOOTBALL CLUB FEMININ Présent - 763952 VAUDRICOURT KLUB SPORTOWY 2012 Représenté - 851178 COURCELLES FUTSAL ACADEMIE Présent - 852823 FUTSAL ASSOCIATION MERICOURT Présent - 863996 VERQUIN LES MORDUS Représenté.

DISTRICT COTE D'OPALE

500077 U.S. BOULOGNE COTE D'OPALE Présent - 500188 L'ECLAIR NEUFCHATEL Représenté - 500292 U.S. MONTREUIL S/MER Présent - 500295 A.S. BERCK PLAGE Présent - 500332 LE TOUQUET A.C.F. COTE D'OPALE Présent - 500368 U.S. ST OMER Présent - 500891 U.S. DANNES Représenté - 500894 ST. PORTELOIS Présent - 500939 O. HESDIN Présent - 500945 O. LUMBROIS Présent - 501009 A.S. OUTREAU F. Présent - 501037 ET.S. ARQUES Présent - 501069 A.S. ETAPLES Présent - 501103 U.S. OUVRIERE RINXENT Représenté - 501168 C.S. WATTEN Représenté - 501185 U.S. MARQUISE Représenté - 501223 A.S. MARCK Présent - 501227 A.S. AUDRUICQ Présent - 501244 J.S. CONDETTE Représenté - 511382 ECLAIR S. BEAURAINVILLE Représenté - 512858 O. ST MARTIN LES BOULOGNE Présent - 515126 A.S. AUCHY LES HESDIN Représenté - 519242 ENT.S.L. BOULOGNE SUR MER Représenté - 519692 S.C. COQUELLOIS Présent - 521011 ENT.S. CALAISIS COULOGNE Présent - 521530 A.S. FRUGEOISE Représenté - 521809 LA PATRIOTE BLENDÉCQUES Représenté - 522134 U.S. BLERIOT PLAGE CALAIS Présent - 522223 CATENA C. CALAIS Représenté - 522280 ST.O. CALAIS Représenté - 522945 J.S. LONGUENESSE Présent - 523499 U.S. VERCHOCQ ERGNY HERLY Représenté - 524143 A.S. CAMPAGNE Représenté - 525018 U.S. COYECQUOISE Représenté - 525027 ET.S. ST LEONARD Représenté - 525345 CERC.A. EPERLECQUOIS Représenté - 525348 F.C. LA CAPELLE LEZ BOULOGNE Représenté - 525475 F.C. CAMPAGNE Représenté - 525479 U.S. LANDRETHUN LE NORD Représenté - 525643 A.S. TOURNEHEM Représenté - 525785 F.C. SENLECQUES Représenté - 525817 A.S. CUCQ Représenté - 525819 ENT.S. MAMETZ Représenté - 526225 C.O. WIMILLE Représenté - 526226 U.S. ST QUENTIN BLESSY Représenté - 527018 U.S. BOURTHES Présent - 527365 R.C. BREQUERECQUE ET OSTROHOVE Représenté - 527657 A.S. EDUC.POP. ST INGLEVERT Représenté - 527664 J.S. RACQUINGHEM Représenté - 527668 U.S. POLINCOVE Représenté - 527894 ENT.S. OYE PLAGE Représenté - 528070 EQUIHEN U.S. Représenté - 528385 FOY.J.EDUC.POP. FORT VERT Représenté - 528666 BOISDINGHEM ZUDAUSQUES MENTQUE NORTBECOURT ENT. SP Représenté - 528668 A.S. SURQUES ESCOEUILLES Représenté - 528743 F.C. RECQUES S/HEM Représenté - 529113 F.C. SANGATTE Représenté - 529352 FOY.J.EDUC.POP. GUEMPS Représenté - 530136 R.C. ARDRES Représenté - 530147 R.C. LOTTINGHEM Représenté - 530399 A.S. CREMAREST Représenté - 530987 U.S. BLARINGHEM Présent - 531428 AM. PASCAL CALAIS Présent - 532661 J.S. LE PARCQ Présent - 532664 U.S. BRIMEUX Représenté - 533004 U.S. VAUDRINGHEM Représenté - 533008 A.S. BEZINGHEM Représenté - 533763 F.C. WAVRANS S/L'AA Représenté - 534967 A.S. BOISJEAN Présent - 536151 U.S. ATTIN Représenté - 536157 A.F. DE LA HAUTE VILLE ETAPLES Représenté - 536481 F.C. TATINGHEM Présent - 537011 C. AMIS DE LA PLAGE LE PORTEL Représenté - 537276 A.S. CONCHIL Représenté - 537389 A.S. PETIT COURGHAIN CALAIS Représenté - 537668 A. QUARTIER GENTY BERCK Présent - 537910 U. ST LOUPOISE HUBY ST LEU Représenté - 538710 F.L.C. DE LONGFOSSE Présent - 539412 OUTREAU U.S. Représenté - 539422 J.SP. BLANGY S/TERNOISE Représenté - 539750 AM.S.L. VIEIL MOUTIER LA CALIQUE Représenté - 540043 SAMER R.C. Représenté - 540065 U.S. DE RETY Représenté - 540140 F.C. WARDRECQUES Représenté - 540598 ENT. CALAIS F. Représenté - 542179

LONGUENESSE MALA FOOT Représenté - 544739 ET.S. ENQUIN LES MINES Présent - 546217 A.S. NORTKERQUE 95 Représenté - 549043 U.S. VALLEE DE LA COURSE Représenté - 550723 CALAIS UNION FUTSAL Représenté - 551113 F.C. ST JOSSE Représenté - 552828 A. S. C. ARC INTERNATIONAL Représenté - 553084 OUTREAU FUTSAL J.S. Représenté - 554239 OYE PLAGE FUTSAL ANSERIEN Présent - 580447 FRETHUN F. C. Représenté - 581453 HEMMES DE MARCK CLUB DE FOOTBALL Représenté - 581455 GOUY SAINT ANDRE R. C. Représenté - 582102 GRAND CALAIS FOOTBALL FEMININ Présent - 582194 U.S. CONTEVILLE WIERRE-EFFROY Représenté - 582452 FOOTBALL CLUB GAZEMETZ Représenté - 582479 CALAIS F. C. HAUTS DE FRANCE Représenté - 582534 ARQUES FUTSAL CLUB Présent - 590185 WATTEN ASSOCIATION FUTSAL Présent - 882122 WARDRECQUES FUTSAL Représenté.

DISTRICT ESCAUT

500125 S.C. DOUAI Présent - 500155 U.S. VIESLY Représenté - 500165 A.C. CAMBRAI Présent - 500250 VALENCIENNES F.C. Présent - 500404 U.S. BERLAIMONT Représenté - 500410 ESCAUDAIN U.S.F. Présent - 500455 A.S. HAUTMONT Présent - 500485 U.S. JEUMONT Représenté - 500498 S.C. LE CATEAU Représenté - 500892 S.C. ANICHE Présent - 500893 A.S. MASNIERES Représenté - 500900 ET.S. BOUSSOIS Représenté - 500904 U.S. WALINCOURT SELVIGNY Représenté - 500906 A.S. SIN LE NOBLE Présent - 500927 U.S. DES MINEURS Présent - 500936 S. BRUAY S/ESCAUT Représenté - 500943 U.S. CORBEHEM Représenté - 500946 LEFOREST ANCIENS ELEVES F. Présent - 500965 U.S. BEAUVOIS FONTAINE Présent - 500970 AM.S. ET GYMNIQUE LOUVROIL Présent - 500973 IRIS C. FERRIERE LA GRANDE Représenté - 500995 S.A. LE QUESNOY Représenté - 501012 O. WIGNEHIES Représenté - 501049 U.S. MAUBEUGE Présent - 501067 ET.S. BOUCHAIN Représenté - 501073 F.C. SAULZOIR Représenté - 501083 U.S. ST SOUPLET Représenté - 501108 U.S. HORDAIN Présent - 501115 J.O. WALLERS ARENBERG Représenté - 501116 STE S. MARCOING Présent - 501120 O.C. AVESNES LES AUBERT Représenté - 501122 U.S. RIEUX EN CAMBRESIS Présent - 501148 S.C. GUESNAIN Représenté - 501159 ET.S. VILLERS OUTREAUX Présent - 501160 U.S. QUIEVY Présent - 501166 ENT. LIGNY O. CAULLERY Représenté - 501235 A.S. TRELON Représenté - 501241 A.S. GOUZEAUCOURT Représenté - 501258 ST. FRESNES Représenté - 501275 S. PODEENS REUNIS Représenté - 501282 MARCHIENNES O. Présent - 508460 ANOR F.C. Représenté - 509301 NEUVILLE O.S.C. Représenté - 510720 U.S. MUNICIPALE VRED Représenté - 511584 O. FLINES LEZ RACHES Représenté - 512853 C.A.S. ESCAUDOEUVRES Présent - 512886 U.S. BAVAY Représenté - 512979 ST. ORCHESIEU Présent - 513324 U.S. SARS POTERIES Représenté - 513999 U.S. LANDRECIES Représenté - 515010 U.S. ESQUERCHIN Présent - 515228 A.S. CURGIES Représenté - 516515 AVT G. SOLRE LE CHATEAU Représenté - 516773 A.S. ETROEUNGT Représenté - 518069 U.S. AULNOY Présent - 520301 U.S. MUNICIPALE MARLY Représenté - 520503 U.S. VILLERS SIRE NICOLE Représenté - 520614 ESP.A. PROUVY Représenté - 520741 O. MAROILLES Représenté - 520797 U.S. BOUSIES FOREST Représenté - 520837 A.S. BEUVRY LA FORET Présent - 521012 IRIS C. LA SENTINELLE Présent - 521437 A.S. CUINCY Représenté - 521476 A.S. BOURLON Représenté - 522126 A.S. DOMPIERRE Représenté - 522132 J.S. AVESNELLES Représenté - 522135 U.S. ENGLEFONTAINE Représenté - 522198 U.S. CARTIGNIES Représenté - 522411 U.S. FONTAINE NOTRE DAME Représenté - 522628 AV.S. COURCHELETTES Représenté - 522633 U.S. RAIMBEAUCOURT Représenté - 522906 U.S. GLAGEON Représenté - 523019 O. LANDAS Représenté - 523373 A.S. ARTRES Représenté - 523375 F.C. FAMARS Représenté - 523377 A.S. OBIES Représenté - 523586 A.S. LONGUEVILLE Représenté - 523966 U.S. MUNICIPALE BEUVRAGES Représenté - 523967 BUGNICOURT ET.C. Représenté - 524606 U.S. BERTRY CLARY Représenté - 524689 R.C. LECLUSE Représenté - 525481 SAINT VAAST CHEMINOTS F. C. Représenté - 525693 U.S. FRAIS MARAIS Représenté - 525881 A.S. NEUVILLY Représenté - 526210 F.C. PECQUENCOURT Représenté - 526216 A.S. BELLIGNIES Représenté - 526475 DOUAI LAMBRES CHEMINOTS A. S. Présent - 526476 ENT.S. BOUVIGNIES Présent - 526822 ENT.S. LAMBRES LEZ DOUAI Présent - 527667 AM.S.

CHATEAU L'ABBAYE Représenté - 527669 ET.S. MUNICIPALE HAMEL Représenté - 527896 O. ST OLLE Représenté - 528383 F.C. MASNY Représenté - 528661 F.C. CANTIN Représenté - 531651 F.C. MARPENT Représenté - 534371 U.S.ART. CHEMINOTS SOMAIN Présent - 535149 F.C. EPINETTE MAUBEUGE Représenté - 535469 F.C. SOLESMES Représenté - 537008 A.S. LES ECUREUILS METZ EN COUTU Représenté - 537272 F.C. MONCHECOURT Représenté - 537538 F.C. LEVAL Représenté - 538338 U.S. HAULCHIN Présent - 538602 F.C. NOMAIN Représenté - 538704 HAYNECOURT-EPINOY ENT.S. Présent - 539165 SP.C. DE VICQ Présent - 539380 F.C. ESTREES Représenté - 540051 U.S. DE BRILLON Représenté - 540707 F.C. FLINOIS Représenté - 541746 F.C. FONTAINE AU BOIS Représenté - 544834 BACHANT S.C. Représenté - 545458 F.C. SAULTAIN Représenté - 546307 F.C. CTRE JEUNE KOCIK Représenté - 546559 AM.F.C. FERRIERE LA PETITE Représenté - 546768 A.S. DOUZIES F. Présent - 546927 A.J. ALCYAQUOISE Représenté - 548256 O.SP.C. ASSEVENTOIS Représenté - 548408 VIEUX CONDE F. Présent - 548841 F.C. PROVILLOIS Présent - 548932 F.C. IWUY Représenté - 548990 ST AMAND F.C. Présent - 549409 ST HILAIRE S/HELPE F.C. Représenté - 549452 ENT.S. HELESMOISE Représenté - 549578 F.C. LECELLES ROSULT Représenté - 549696 DOUCHY F.C. Représenté - 549781 POMMEREUIL F.C. Représenté - 549948 F.C. DE JENLAIN Représenté - 550629 U.F. ANHIERSOIS Représenté - 551168 U. S. ELINCOURT Représenté - 551609 CAMBRAI F. C. ST ROCH Représenté - 551656 O. MAUBEUGE Représenté - 551673 CAMBRAI FUTSAL Présent - 552192 A. S. DOUAI SITA NORD Représenté - 552304 U. S. DE ROUSIES Représenté - 552526 ROOST WARENDIN F.C. Représenté - 552574 F. C. FECHAIN Représenté - 552820 U. S. VILLERS POLOISE Représenté - 552891 U. S. DE LA BRIQUETTE Représenté - 553352 ORCHIES DOUAI FUTSAL Présent - 553416 U. S. AUBIGNY AU BAC Représenté - 553506 O. DES MEMBRES CAMBRAI AMERIQUE Présent - 553619 AM. S. ECOLE DE FOOTBALL AUBERCHICOURT Représenté - 553999 DOUCHY FUTSAL Représenté - 554085 OLYMPIQUE FUTSAL HAUTMONT Présent - 554186 U. S. ERRE HORNAING Représenté - 554314 ARLEUX FECHAIN OLYMPIQUE SENSEEN Présent - 554365 MARQUETTE OLYMPIQUE Représenté - 563606 U. S. LOFFRE ERCHIN Représenté - 563861 DOUAI SOCCER FUTSAL Représenté - 563912 ESCAUTPONT FUTSAL Représenté - 563983 MAUBEUGE F.C. CONSTRUCTION AUTOMOBILE Représenté - 563984 MONTAY A. S. Représenté - 581142 MARETZ FOOTBALL CLUB Représenté - 581192 BEAUFORT LIMONT FONTAINE U. S. Représenté - 581420 VAL DE SAMBRE FOOT ACADEMY Représenté - 581855 ENT. FEIGNIES AULNOYE FOOTBALL CLUB Présent - 582202 F. C. RAISMES Présent - 582255 ASSOCIATION JEUNESSE DE LA PAIX WAZIERS Représenté - 590132 FRESSAIN F. C. Représenté - 590318 A. FUTSAL PETITE FORET Représenté - 602446 ST AMAND AS OUTINORD ET SES FOURNISSEURS Représenté - 608426 HOSPITALIERS VALENCIENNES Présent - 737277 ET. FEMININE CRESPIEN Représenté - 751103 DOUAISIS FOOT FEMININ Présent - 782508 F. FEMININ AULNOY Représenté - 840256 JEUMONT A.F. EN SALLE Présent - 841033 SAINT SAULVE S'POINT BOYS Représenté - 841705 A.S. BRUAYSIEENNE DE FOOT LOISIRS Représenté - 852191 FUTSAL TEAM ROUSIES Présent - 852828 FUTSAL MAUBEUGEOIS Présent - 853341 LIEU ST AMAND F. VETERANS LES SANGLIERS Représenté.

DISTRICT FLANDRES

500056 U. S. LITTORAL DUNKERQUE Présent - 500112 U.S. RONCHIN Représenté - 500265 S.C. BOURBOURG Présent - 500276 U. HALLUINOISE Présent - 500305 J.A. ARMENTIERES Présent - 500383 U.S.F. PERENCHIES Représenté - 500415 E.S. MOUVALLOISE Présent - 500426 U.S. LESQUIN Présent - 500866 O. MARCQUOIS Présent - 500873 U.S.MUNICIPALE MERVILLE Représenté - 500899 WASQUEHAL FOOTBALL Présent - 500913 F.C. LA MADELEINE Représenté - 500934 F.C. SECLIN Présent - 500938 U.S. ASCQ Présent - 500957 S.C. HAZEBROUCKOIS Présent - 500964 A.S. TEMPLEUVE Présent - 500979 A.S. SALOME Présent - 500980 ET.S. RONCQ Présent - 500981 A.O. SAINGHIN EN WEPPES Présent - 500982 LEERS OS FOOTBALL Présent - 500991 AM.C.S. COMINES Représenté - 500992 U.S. PROVIN Présent - 500996 ET.S. WORMHOUT Représenté - 501038 F.C. SANTES Présent - 501044 F.C. DUNKERQUE MALO PLAGE Présent - 501048 U.S. ST ANDRE Présent - 501127 U.S.

HOUPLIN Représenté - 501147 U.S. COMMUNALE CHEMINOT ST POL Représenté - 501150 BAC SP. SAILLY S/LA LYS Représenté - 501158 ST. ENNEVELIN Représenté - 501210 F.C. BAUVINOIS Présent - 501214 U.S. LEFFRINCKOUCKE Représenté - 501219 LYS LEZ LANNOY STELLA Présent - 501221 U.S. GRAVELINOISE Présent - 501245 F. C. VIEUX BERQUIN Représenté - 501270 BRAY DUNES U.S. Représenté - 501298 C.S. LA GORGUE Présent - 501300 LILLE OM.S. FIVES Présent - 501330 CTRE S. BOUSBECQUE Représenté - 501341 F.C. LA CHAPELLE D'ARMENTIERES Représenté - 501360 A.S. BAISIEUX PATRO Représenté - 512174 LILLE E.S. LOUVIERE PELLEVOISIN Représenté - 512889 A.S. CHEMINOTS HAZEBROUCK Représenté - 513601 FLERS O.S. VILLENEUVE D'ASCQ Représenté - 514868 U.S. DE FRETIN Représenté - 515235 ST. LEZENNOIS Représenté - 515473 A.S. STEENVOORDE Présent - 515776 C. GYMASTIQUE HAUBOURDINOIS Représenté - 516151 IRIS C. DE LAMBERSART Présent - 516293 F.C. NIEPPOIS Représenté - 516793 A.S. HELLEMMES Présent - 517292 E.C. HOUPLINOIS Représenté - 517631 C.S. E.I.C. TOURCOING Représenté - 517697 F. ST MICHEL QUESNOY Représenté - 518005 S.C. BAILLEULSIS Présent - 518247 R.C. BERGUOIS Représenté - 518986 A.S. WILLEMS Représenté - 519824 A.S. BERSEE Représenté - 520251 O. GRANDE SYNTHÉ Présent - 520504 F.C. WATTIGNIES Représenté - 520891 F.C. TEMPLEMARS VENDEVILLE Représenté - 521101 F.C. LOON PLAGE Présent - 521622 C.S. GONDECOURTOIS Représenté - 521806 S. MUNICIPAL PETITE SYNTHÉ Représenté - 521808 U. S. CAPPELLE FOOTBALL Représenté - 521813 U.S. ESQUELBECQ Présent - 522627 J.S. GHYVELDE Représenté - 522921 S.C. GRAND FORT PHILIPPE Présent - 523495 A.S. DU BOIS GRENIER Représenté - 523532 ENT.S. FRELINGHINOISE Représenté - 523555 A.J.L. DE CAESTRE Présent - 523587 R.C. DES BOIS BLANCS LILLE Représenté - 524160 A. ST J.BAPTISTE ROUBAIX Représenté - 524688 F.C. FORESTOIS Représenté - 525028 U.S. DE TETEGHEM Représenté - 525674 ENT.S. DE GENECH Présent - 525877 S.ENT. ALLENNES Représenté - 526515 F.C. DE SAILLY Représenté - 526821 A.C. MONS EN BAROEUL Présent - 527012 O.C. FORT MARDYCK Représenté - 527215 F.C. EMMERIN Représenté - 527670 F.C. STEENE Représenté - 527898 A.F.SP. REUNIS LOMME DELIVRANCE Représenté - 527965 A.S. PONT DE NIEPPE Représenté - 528387 A.S. RADINGHEM Représenté - 528664 U.S. ARNEKE Présent - 529117 OLIVEAUX A.S. LOOS LEZ LILLE Représenté - 529127 NOORDPEENE ZUYTPEENE A.S. Représenté - 529351 F.C. CRAYWICK Présent - 529425 A.S.C. HOYMILLE Représenté - 530396 F.C. LE DOULIEU Représenté - 531301 U.S. ANTILLAIS LILLE METROPOLE Représenté - 531505 U.S. ARMBOUTS CAPPEL Représenté - 531851 U.S. SOCX Représenté - 531858 AM.C. HALLUIN Représenté - 533011 U.S. MARDYCK Représenté - 533301 U.S. WARHEM Présent - 533306 A.F. TOUFFLERS Représenté - 533310 GRANDE SYNTHÉ A. MULTICULTURELLE D'ANIM. LOISI Représenté - 533668 HONDEGHEM U.S. Représenté - 534172 F.C. ROSENDAEL Représenté - 535154 BAVINCHOVE-CASSEL U. S. Représenté - 535156 U.S. HOLQUE Représenté - 536159 U.S. LILLE-MOULINS CARREL Présent - 536177 A.S. DE LA BOURGOGNE TOURCOING Représenté - 537018 F.C. BIERNOIS Représenté - 537390 OM.S. MUNICIPAL SEQUEDIN Présent - 538011 F.C. WAHAGNIES Présent - 538093 J.S. LILLE WAZEMMES Présent - 540610 PREMESQUE F.C. Présent - 540645 TOURCOING UNION SPORT FOOTBALL Présent - 540863 ROUBAIX ST.C.O. 59 Présent - 541736 C.OM. DE QUAEDYPRE Représenté - 541830 WATTRELOS F.C. Représenté - 544098 U. J. S. DES CHEMINOT DE TOURCOING Représenté - 544702 F.C. MORINS Représenté - 545498 OM.ML. LOMMOIS F. Représenté - 545695 U.S. DE PHALEMPIN Représenté - 546929 A.S. EECKOISE Présent - 547688 ENT.S. DES WEPPEES Représenté - 548188 A.S. DES DOCKERS DUNKERQUOIS Représenté - 550031 A.S. ALBECK GRANDE SYNTHÉ Représenté - 551463 F. FAUBOURG DE BETHUNE Représenté - 551774 U. S. DES BROUCKS Représenté - 552020 FACHES THUMESNIL F. C. Présent - 552189 VILLENEUVE D'ASCQ METROPOLE Présent - 552599 KILLEM F. C. Représenté - 552602 AM. COLBERT TOURCOING Représenté - 552892 F. C. D'HARDIFORT Représenté - 554197 BONDUES FOOTBALL CLUB Présent - 564008 TOURCOING AMICALE VICTOR DURUY Présent - 580505 ILLIES AUBERS ETOILE S. C. Représenté - 580802 COUDEKERQUE ASSOCIATION SPORTIVE DE FOOTBALL Représenté - 581324 WALLON CAPPEL UNION SPORTIVE Représenté - 581363

COUDEKERQUE U. S. F. Représenté - 582122 PONT ROMMEL FOOTBALL HAZEBROUCKOIS Représenté - 582135 ASSOCIATION FOOTBALL DES DEUX-SYNTHES GRANDE-SYNTHES Représenté - 582499 FEMININES FUTSAL TOURCOING Représenté - 590565 GONDECOURT FUTSALL FIRME Présent - 663970 LOOS OXYA F. C. Représenté - 780889 VILLENEUVE D'ASCQ FOOTBALL FEMININ Présent - 782535 F. C. BOUSBECQUE FEMININE Représenté - 846665 LILLE COKER C. Représenté - 847250 ENSEMBLE S. UNILOQ LILLE Représenté - 847654 CTE ACT.SOC.PERSO.COM.URB. LILLE Représenté - 847925 ENT. SIXTE DES DONDAINES Représenté - 848630 A. FRANCAISE DE FOOT AMICAL CITOYEN Représenté - 853405 A. S. DECATHLON Présent - 853930 JTB TEAM FOREST SUR MARQUE Représenté - 854247 MARCQ UNITED Représenté - 863976 MARQUETTE B.A. TITUDE Représenté - 880481 SPARTAK LILLOIS Représenté - 881005 AM. TOURQUENNOISE POLICE MUNICIPALE Représenté - 882505 MARCQ ATTACK S. C. Représenté.

DISTRICT DE L'OISE

500108 A.S. BEAUVAIS OISE Présent - 500256 U.S. BRETEUIL Présent - 500260 U.S. DE CHANTILLY Présent - 500314 AM.S. ST SAUVEUR Présent - 500504 U.S. ESTREES ST DENIS Représenté - 502582 U.S. GOUVIEUX Présent - 502595 U.S. PONT STE MAXENCE Présent - 502606 U.S. MERU SANDRICOURT Présent - 502617 A.S. THOUROTTE Représenté - 502646 S.C. ST JUST EN CHAUSSEE Présent - 502666 U.S. FROISSY Présent - 502674 U.S. RIBECOURT Représenté - 502684 A.S. NOAILLES-CAUVIGNY Représenté - 502693 U.S. BRESLOISE Représenté - 502718 U.S. CIRE LES MELLO Présent - 502794 C.S. CHAUMONT EN VEXIN Présent - 502814 HERMES BERTHECOURT A.C. Représenté - 507028 U.S. ETOUY Présent - 509039 S.C. SONGEONS Représenté - 510628 U.S. CHOISY AU BAC Présent - 511311 C.O. BEAUVAIS Représenté - 511696 ET. CLUB DE VILLERS / BAILLEUL Représenté - 513090 A.S. VERNEUIL EN HALATTE Représenté - 513845 AM.J. LABOISSIERE EN THELLE Présent - 513846 A.S. ALLONNE Présent - 514702 U.S. LIEUVILLERS Représenté - 515529 J.S. MOLIENS Représenté - 516825 U.S. STE GENEVIEVE Représenté - 517359 F.C. TILLE Présent - 517360 AM.S. ONS EN BRAY Représenté - 517836 ET.S. REMY Représenté - 518149 U.S. NOGENT Présent - 519461 U.S. MARSEILLE EN BEAUVAISIS Représenté - 522357 A.S. BREUIL LE VERT Présent - 522751 J.S. BULLES Représenté - 522980 A.S. PLAILLY Représenté - 523267 A.S. NOYERS ST MARTIN Représenté - 523467 U.S. MONTAGNY STE FELICITE Représenté - 525199 A.S. ST REMY EN L'EAU Représenté - 525200 F.C. FONTAINETTES ST AUBIN Représenté - 525945 F.C. LONGUEIL ANNEL Présent - 526704 CERC.A. VENETTE Présent - 527101 U.S. BALAGNY ST EPIN Présent - 527103 U.S. FOUQUENIES Présent - 527104 F.C. LE MEUX Représenté - 527107 F.C. CAUFFRY Représenté - 528228 AM.S. MONTCHEVREUIL Représenté - 528230 AM.S. LAIGNEVILLE Présent - 528616 U.S. PAILLART Représenté - 528618 U.S. ST MAXIMIN Présent - 529229 E.S. THIERS S/THEVE Représenté - 529230 AV.S. ERQUINVILLERS Représenté - 529480 A.S. VERDEREL LES SAUQUEUSE Présent - 530673 F.C. NOINTEL Représenté - 531124 U.S. PLESSIS BRION Représenté - 533546 ENT.S. DE COMPIEGNE Présent - 535744 C.S. HAUDIVILLERS Représenté - 536772 F.C. CHAMBLY THELLE Présent - 537872 A.S. DU MULTIEN Présent - 540426 A. S. FEUQUIERES FOOTBALL Représenté - 542781 A.F.C. COMPIEGNE Présent - 547091 STANDARD F. C. DE MONTATAIRE Présent - 549434 F.C. LAGNY PLESSIS Représenté - 549469 U.S. ANDEVILLE Représenté - 549869 A.S. ROCHY CONDE Représenté - 550066 F.C. RURAVILLE Représenté - 550141 A. DES F.C. DE CREIL Présent - 550521 ATHLETIC FUTSAL CLUB SENLIS Présent - 550804 F. C. CONCHY BOULOGNE Présent - 552325 FOOTBALL CLUB DE LONGUEIL SAINTE MARIE Représenté - 580461 BEAUVAIS UNITED COMMUNEAUX Représenté - 581104 U. S. DE BEUVRAIGNES Présent - 581468 A. S. DE Maignelay MONTIGNY Représenté - 581716 JEUNESSE SPORTIVE AGGLO COMPIEGNE LA CROIX ST OUEN Présent - 582099 AS LA DRENNE VILLENEUVE LES SABLONS Présent - 582162 F. C. JEUNESSE NOYON Présent - 582185 F.C. LIANCOURT CLERMONT Présent - 582273 A.S. DE MAREUIL SUR OURCQ Représenté - 590146 ET. S. ORMOY DUVY Représenté

- 590196 U. S. CHEVRIERES GRANDFRESNOY Présent - 590358 U. S. ROYE NOYON COEUR DE PICARDIE Présent - 611175 PSM COMMUNAUX PONT STE MAXENCE Présent.

DISTRICT DE LA SOMME

500240 AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL Présent - 500253 S.C. ABBEVILLE COTE PICARDE Présent - 500299 R.C. DOULLENS Présent - 500316 U.S. RUE Présent - 500317 O. AMIENS Représenté - 500318 U.S. CORBIE Représenté - 500341 ENT.C.A.F.C. PERONNE Présent - 500345 R.C. AMIENS Présent - 500379 CONTY LOEUILLY SP.C. Présent - 500524 C.S. AMIENS MONTIERES ETOUVIE Présent - 500526 MONTDIDIER A.C. Présent - 500872 STE EDUC.PHYS. BLANGY BOUTTENCOU Présent - 500876 S.C. MOREUIL Présent - 500878 MERS A.C. Représenté - 500887 E.S. CHEMINOTS LONGUEAU Présent - 500895 A. ANC.ELEV. FEUQUIERES EN VIMEU Présent - 500915 AM.S. AULTOISE Présent - 500922 S.C. FLIXECOURT Représenté - 500925 U.S. FRIVILLE ESCARBOTIN Présent - 500937 HALLENCOURT A.C. Présent - 501008 A.S. VILLERS BRETONNEUX Présent - 501016 U.S. ABBEVILLE Représenté - 501039 U.S. LE CROTOY Présent - 501063 U.S.DAOURS VECQUEMONT BUSS.AUBI Présent - 501072 F.C. DOMPIERRE BECQUINCOURT Représenté - 501076 U.S. CAMON Présent - 501085 F.C. SALEUX Présent - 501143 ET.S. CHEPY Représenté - 501188 U.S. ROSIERES Représenté - 501220 F.C. LA CENTULOISE Présent - 501264 U.S. QUEND Présent - 501318 U.S. BETHENCOURT S/MER Présent - 501370 U.S. LE BOISLE Représenté - 502023 C.O. WOIGNARUE Représenté - 508456 F.C. OISEMONT Présent - 510562 U.S. MOYENNEVILLE Représenté - 511385 ENT.S. CAGNY Présent - 511588 J.S. MIANNAY LAMBERCOURT Présent - 512397 A.S. GAMACHES Présent - 512598 S.C. ST BLIMONT Présent - 512624 J.S. CAMBRON Présent - 514191 S.C. BERNAVILLE PROUVILLE Présent - 515009 U.S. NEUILLY L'HOPITAL Présent - 515362 F.C. ST VALERY BAIE DE SOMME SUD Présent - 516537 A.S. HUPPY Présent - 517351 AM.S. PICQUIGNY Représenté - 517696 S.C. PONT REMY Représenté - 518067 U.S. VOYENNES Présent - 518118 ENT.S. STE EMILIE EPEHY LE RONSS Représenté - 518145 ENT.S. HARONDEL Présent - 518314 J.S. QUEVAUVILLERS Présent - 518776 AM. ANC.ELEVES VILLERS BOCAGE Représenté - 519183 A.S. MAISNIERES Présent - 519694 F.C. MAREUIL CAUBERT Présent - 519738 J.S. BOURSEVILLE Présent - 520252 ET.S. LICOURT Représenté - 520798 U.S. FLESSELLES Représenté - 521014 A.S. QUESNOY LE MONTANT Présent - 521361 C.S. CRECY EN PONTTHIEU Présent - 524022 A.S. INTERCOMMUNALE BOUTTENCOURT Présent - 524241 F.C. BLANGY TRONVILLE Présent - 525386 AV. CROISIEN Présent - 525647 A.S. GLISY Représenté - 525943 R.C. SALOUEL Présent - 526487 A.S. VALINES Présent - 527112 A.S. CITERNES Représenté - 527289 U.S. VRON Représenté - 527513 A.S. PROUZEL-PLACHY Présent - 527771 A.S. QUERRIEU Représenté - 528073 F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS Présent - 529600 F.C. BREILLY Représenté - 530316 U.S. HANGEST EN SANTERRE Représenté - 530320 A.S. MUNICIPALE RIVERY Représenté - 530323 A.C. AMIENS Présent - 531117 A.S. VISMES AU VAL Représenté - 531914 ABBEVILLE A.S. MENCHECOURT THUISON LA BOUVAQUE Présent - 531915 FOY.RUR. MILLENCOURT EN PONTTHIEU Présent - 533027 A.S. DOMART S/LA LUCE Présent - 533352 F.C. MEAULTE Présent - 534402 ESP.S. PIGEONNIER AMIENS Représenté - 535351 F.C. GROUCHES LUCHUEL Présent - 536000 O. BELLOY S/SOMME Représenté - 536003 F.C. FRIREULLES Présent - 536968 A.S. RETHONVILLERS BIARRE MARCHE Représenté - 536973 U.S. ALLONVILLE Présent - 537870 A.S. YVRENCH YVRENCHUEUX Présent - 544261 O. LE HAMEL Représenté - 544263 SP.C. DES TEMPLIERS Présent - 546152 U.S. BOUILLANCOURT EN SERY Présent - 546388 MERICOURT L'ABBE U.S. Présent - 546389 ENT.S. SAINS ST-FUSCIEN Présent - 547776 A.J. D'ARGOEUVES Représenté - 548306 F.C. CERISY BULEUX RAMBURELLES Présent - 548891 F.C. LA MONTOYE Représenté - 549631 A.S. 2 A Présent - 550290 U. S. NIBAS FRESSENNEVILLE Présent - 550538 FUTSAL C. CAYEUX Présent - 552089 A.S. DU PAYS NESLOIS Présent - 552090 F.C. LIMEUX HUCHENNEVILLE Représenté - 552113 AMIENS F.C. Représenté - 552164 A.S. NAMPS MAISNIL Présent - 552643 AMIENS RIF Représenté - 552841 OLYMPIQUE MOLLIENOIS Présent - 552981 WARLOY SPORTING CLUB Présent - 553694 F.C. PLESSIER Présent - 553719 AVENIR DE L'ETOILE Présent - 563553 FOOTBALL CLUB DE VIGNACOURT Représenté - 563760

F. C. NOYELLES SUR MER Présent - 563784 ET. S. DES DEUX VALLEES Présent - 563785 F. C. AILLY SUR SOMME SAMARA Présent - 580590 SOCIETE SPORT. D'EDUC. PHYSIQUE MARTAINNEVILLE Présent - 581182 WOINCOURT DARGNIES AV. S. Présent - 581404 C. S. A. DU CENTRE EPIDE DE DOULLENS Présent - 581679 F. C. AILLY VAUCHELLES Présent - 581857 ROYE - DAMERY ENT. S. Présent - 581894 F. C. VAL DE NIEVRE Présent - 590117 A. LONGPRE LONG CONDE Représenté - 590279 U. S. ESMERY HALLON Représenté - 590562 HEUDICOURT A. S. Présent - 602263 U.S. CTRE HOSPITALIER AMIENS Présent - 615238 STE IMMOBILIERE PICARDE F.C. Représenté.

Accueil par M. Bruno BRONGNIART – Président de la Ligue des Hauts-de-France

M. BRONGNIART remercie M. Nicolas DUMONT Maire d'Abbeville pour son accueil au sein du théâtre municipal.

Il commence par évoquer la fin de saison qui s'est conclue le weekend end du 8 et 9 juin 2018 par la finale de la Coupe de la Ligue. Elle se terminera le 30 juin sur le plan comptable, peut-être plus tard sur le plan des contentieux qui occupent régulièrement les intersaisons et parfois au-delà. Il précise que la Ligue s'efforce d'effectuer ses Assemblées Générales (AG) aux quatre coins de ses nouvelles limites géographiques pour n'oublier personne et en essayant d'intervenir sur les anciens territoires. La Ligue est toujours à la recherche de nouvelles installations disposant de places suffisantes pour accueillir les clubs dans de bonnes conditions. Ainsi, le président renouvelle l'offre que M. GENDRE avait lancée lors de l'AG d'ORCHIES sur la recherche du lieu idéal.

Il évoque ensuite la ville d'Abbeville qui accueille l'Assemblée des clubs. Celle-ci fait partie des trente villes les plus peuplées de la ligue, environ 23.000 habitants dans une agglomération de plus de 42.000 habitants. Abbeville est la porte d'entrée de la baie de la Somme que le président recommande et conseille de visiter avec une réserve classée au niveau national et un endroit propice pour se reposer.

Abbeville est une terre de football et une ville d'histoire, parfois pays d'histoire de football. En effet, la ville a son héros, le président d'honneur M. Fernand DUCHAUSOY, ancien gardien « volant » du Sporting club d'Abbeville.

Les conditions sont réunies pour débiter l'AG dans laquelle et conformément à l'ordre du jour, la Ligue laissera une place de choix à Mme Marie-Christine TERRONI, membre du bureau exécutif de la LFA. Elle a été l'emblématique présidente du club de Juvisy durant de très nombreuses saisons et avec quelques titres de championne de France avant de rejoindre le Paris FC en 2017. Le bureau exécutif de la LFA a souhaité être présent à chacune des AG des ligues métropolitaines pour vivre au plus près les préoccupations des clubs et c'est à ce titre que la Ligue a le plaisir d'accueillir Mme TERRONI.

Le président présente les grandes lignes de l'ordre du jour avant d'évoquer la mémoire des personnes disparues depuis la dernière AG de novembre 2017.

M. André Flamant président du district Oise, grand serviteur du football du football amateur de son district et de la ligue régionale de Picardie est décédé à 77ans, le lendemain de l'AG à Orchies, le 12 nov 2017. Le président souhaite y associer celles et ceux, qu'ils aient fait l'actualité par leur notoriété comme Walter LUZI, emblématique fondateur du club Chambly FC Oise, demi-finaliste de la Coupe de France 2018 ou qu'ils soient restés dans l'anonymat de leur bénévolat attachés à leur club de toujours. Le président associe également le petit Tom, âgé de 9 ans, un jeune licencié de la Ligue, sauvagement assassiné et dont les funérailles ont eu lieu ce mardi 05 juin. Des événements tragiques de ce type

doivent nous faire relativiser notre passion du football. Pour toutes ces personnes, un instant de recueillement est observé par l'Assemblée.

Mot d'accueil par M. Nicolas DUMONT, Maire d'Abbeville

M. DUMONT remercie le président et salue chacune et chacun dans ses différentes fonctions au sein de la Ligue, les présidents de clubs de ce territoire qui ont fait parfois un déplacement lointain, M. Fernand DUCHAUSSOY et lui rend hommage. Il indique que c'est une fierté pour notre territoire et sa commune, ainsi que pour tous les bénévoles qui permettent que cette discipline sportive soit pratiquée au quotidien sur l'ensemble de la Région et se diversifie notamment grâce au sport féminin.

Il remercie également la Ligue car Abbeville accueillera un autre évènement : la tournée d'été qui permettra de faire découvrir le football en parallèle de la Coupe du Monde 2018 en Russie.

Il réaffirme que c'est un plaisir et une fierté d'accueillir toutes les personnes présentes à cette matinée

Il termine son discours en souhaitant de bons travaux à l'Assemblée et confirme que la LFHF sera toujours la bienvenue pour ses différentes manifestations à Abbeville.

Intervention de Mme Marie-Christine TERRONI – Représentante de la L.F.A

Mme TERRONI se dit fière de participer à une AG pour la première fois dans un théâtre. Il est dit que « le bénévolat est un art », et elle pense que les clubs sont ainsi mis à l'honneur aujourd'hui et c'est une très belle image. La LFA achève une année de mandat. Cette année a été marquée par des actions importantes pour le développement du football :

- Le renforcement des équipes techniques régionales qui est un axe fondamental du mandat. Cette réforme, ce sont 45 postes de techniciens et de conseillers en arbitrage supplémentaires. Dans les ligues, dans les districts, un budget supplémentaire d'un million d'euro avec un seul objectif : être plus présent auprès des clubs et les aider à se structurer
- Une adaptation de notre dispositif d'animation des territoires, les contrats d'objectifs, les subventions de fonctionnement des ligues et des districts ont été adaptées à la réforme territoriale.
- La démarche autour de la Coupe du Monde Féminine U20 en 2018 et celle en 2019 a été finalisée avec l'adoption du plan Héritage et Animation. Le premier objectif de ce plan est de lever les freins structurels à la pratique du football féminin en augmentant les subventions à la construction des infrastructures permettant la pratique féminine dans les clubs et en mettant en place un plan de formation spécifique pour les dirigeantes, les éducatrices et les arbitres.

Son second objectif est de faire de la Coupe du Monde 2019 un vrai succès populaire en multipliant les temps d'animation autour des évènements. Ce sont près de 15 millions d'euros au total qui vont être mis sur la table. Ces actions n'ont qu'un seul et même objectif : être toujours plus présent auprès des clubs pour les aider à atteindre l'objectif de la LFA et à partager le développement du football. C'est d'ailleurs ce que la FFF et la LFA veulent marquer symboliquement en attribuant à chacun des 15.000 clubs, grâce à un partenariat avec Nike, une dotation en ballon qui sera disponible début juillet. Elle rappelle que pour bénéficier de ces ballons, il faut s'enregistrer sur le site de la fédération. C'est une opération massive avec 45.000 ballons de matchs attribués pour un budget de 3 millions d'euros. C'est

aussi une première et c'est le témoignage de la volonté de la FFF, de la LFA de se mobiliser pour permettre à tous de jouer dans les meilleures conditions.

Les perspectives pour la saison à venir se nourrissent de la même ambition. Le budget de la FFF a été voté il y a quelques jours, marquant un jour historique pour le football amateur dans la mesure où le budget a atteint la barre des 80 millions : une augmentation de 12% par rapport à la saison précédente. Ce travail va permettre de revaloriser les contrats de partenariats et les perspectives financières du football amateur sont florissantes. La redistribution des droits TV de la L1 devrait permettre d'augmenter cette somme de 10 millions d'euros supplémentaires à partir de 2020. Ces ressources ne sont pas une fin en soi. Elles sont utiles et sont un outil pour que notre football soit toujours plus dynamique. Les difficultés des clubs sont connues, la fin des contrats aidés et une diminution progressive des subventions publiques, un contexte social difficile, des réglementations toujours plus nombreuses et plus difficiles à appliquer. La LFA a pour ambition d'adapter ses modes d'interventions pour aider les clubs à faire face à ce contexte.

L'adaptation du FAFA soutient l'investissement des infrastructures, des formations, du transport, de l'emploi administratif ou technique au sein des clubs. Ce fonds doté de 15 millions d'euros va encore être augmenté la saison prochaine. Il doit y avoir une intervention sur des critères plus restrictifs avec des subventions plus importantes et concentrées sur des zones rurales ou zones urbaines défavorisées. L'offre d'équipements Nike aux clubs (maillots, survêtements et ballons d'une grande qualité et tarif défiant toute concurrence) permettra aux clubs de réaliser des économies importantes grâce au rapport/qualité prix des équipements proposés. Les 19/20 ans ont tendance à quitter les clubs et la Fédération pour d'autres pratiques ou offres sportives. Cela doit inciter la LFA à favoriser de nouvelles pratiques et des infrastructures adaptées comme le football à 5, le futsal, le Beach soccer et adapter les règlements pour une pratique plus souple de football.

Noël Le Graet, président de la FFF, est revenu, lors de la dernière assemblée de la FFF, sur les incidents graves dans les stades. Un cadre et des valeurs doivent être redonnés à notre football. La FFF va mener un groupe de travail pour que le combat contre les violences dans les stades devienne une priorité.

Elle termine en évoquant le COSMOS – organisme de protection des dirigeants de clubs employeurs, les éducateurs doivent être formés pour encadrer et être rémunérés pour faire peser le football dans la négociation de la branche Sports auprès des pouvoirs publics. Les clubs peuvent regarder sur Réseau Bleu pour adhérer.

Informations du Président de la Ligue, M. Bruno BRONGNIART

« Quelques informations sur la saison 2017/2018, saison particulièrement perturbée par des conditions climatiques catastrophiques pendant les mois d'hiver. Les conséquences de cet épisode hivernal sont que la LFHF a dû organiser les compétitions et faire disputer les rencontres jusqu' à tard dans la saison avec l'impératif de gérer un groupe de 15 équipes en R1 du côté picard. D'un côté, il est regretté de faire jouer en hiver dans des conditions compliquées mais ces conditions sont les mêmes pour les deux équipes et d'un autre côté on reproche l'accumulation de matchs au mois de mai avec un match le mercredi et un match le samedi.

Nous sommes à la charnière de deux saisons qui marquent pour l'une, la fin des dispositions particulières aux anciennes ligues et pour l'autre le début d'une organisation structurée à trois niveaux de championnats régionaux seniors masculins avec la N3 à forte vocation régionale. Une pyramide et des règlements qui avaient été présentés une première fois en janvier 2017 et qui proposaient déjà les

règles du jeu avec la mention spéciale qui figure au PV de l'AG du 21 janvier 2017 à la page 15 : deux niveaux d'écarts entre deux équipes d'un même club en intégrant la N3. Ces règlements ont été présentés une deuxième fois à l'AG d'Amiens : les clubs les ont votés majoritairement. Ce sont ces règlements que nous appliquerons à la fin de la saison.

Notre principale préoccupation est d'essayer d'harmoniser les dispositifs entre les ex - Ligues NPDC et Picardie. Nous sommes bien plus avancés que dans d'autres territoires de la France qui ont eux aussi à travailler et à réussir la désormais très impopulaire fusion, à tel point que le président de la FFF a exhorté les récalcitrants de certaines Ligues à la tribune de l'assemblée fédérale à Strasbourg (juin 2018) à se conformer aux dispositions réglementaires en les menaçant d'une mise sous tutelle de la FFF.

Au sein de notre nouvelle région administrative, d'autres disciplines que la nôtre ont d'énormes difficultés à organiser ce rassemblement que l'Etat nous impose. Le fleuron, est à mettre à l'actif de nos amis du mouvement sportif, la déclinaison du CNOSF en région où les CROS n'ont toujours pas pu trouver un accord permettant aux deux parties en litige de trouver un compromis. Le plus gros du travail est fait pour la LFHF mais plusieurs années seront nécessaires pour peaufiner les règlements, les organisations et les méthodes car la Ligue change de dimension dans son territoire, de volume dans ses effectifs, dans ses finances. Elle ouvre des horizons plus intéressants et des partenaires importants veulent collaborer ou poursuivre l'aventure avec nous :

- Défisport +
- L'équipementier Nike
- La Mutuelle des Sportifs – l'assureur de l'ensemble des licenciés de la ligue
- Le Crédit Agricole Nord de France

Des partenaires majeurs qui nous aident à faire fonctionner et à faire avancer la Ligue.

La cellule marketing poursuit son travail de contact qui débouche sur d'autres coopérations comme les établissements Sensas Friteries qui attendent à l'extérieur à la fin de l'AG pour la restauration offerte aux dirigeants présents ce matin, les établissements Pasquier, C 10 pour les boissons et notamment la fourniture de pack d'eau à profusion sur les rassemblements comme les tournois ou Faber pour la signalétique. »

Quant à l'évolution du nombre de licenciés, voici les chiffres :

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
TOTAL	225.923	231.778	232.121
		+ 2,59 %	+ 0,15 %
Séniors H	66.239	64.047	63.306
		- 3,31 %	- 1,16 %
Dirigeants	24.105	24.602	25.407
		+ 2,06 %	+ 3,27 %

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
TOTAL féminines	14.754	16.507	17.021
		+ 11,88 %	+ 3,11 %
Dont Dirigeantes	4.629	4.688	4.801
		+1,27 %	+ 2,41 %

Concernant le football féminin, il ne faut pas se refermer sur soi et se reposer sur des acquis. Au contraire, il faut maintenir les efforts à tout moment et sur l'ensemble du territoire pour accueillir toutes celles que le football attire et qui sont de plus en plus nombreuses.

ANIMATION	2015-2016	2016-2017	2017-2018
TOTAL	54.209	59.216	56.758
		+ 9,24 %	- 4,15 %
Garçons	50.984	55.223	63.306
		+ 8,31 %	- 4,27 %
Filles	3.225	3.993	3.890
		+ 23,81 %	- 2,53 %

Le président demande aux clubs de se préparer à recevoir un nombre conséquent de garçons et de filles selon le parcours de l'Equipe de France en Russie 2018 car, en 1998, certains clubs n'étaient pas en mesure de les accueillir. Le président souhaite lancer un sujet de réflexion sur ce point dans les prochaines semaines.

Pour la discipline, le nombre de cas traités par la Commission Régionale sous la présidence de Mme Brigitte Bacqueville n'est pas définitif car la saison n'est pas encore terminée mais la comparaison avec la saison précédente est impressionnante : l'augmentation des incivilités et des comportements excessifs est un constat national. Dans la LFHF, il s'agit d'une augmentation de 10% : on peut mettre cela sur le compte d'une « obligation de résultat » pour cette saison charnière mais ça n'excuse pas tout et cache une dérive constante depuis quelques saisons.

A l'inverse, la LFHF essaie de valoriser les bons comportements à l'image de la formidable réussite du Challenge Régional U13 : 32 équipes et près de 600 enfants à Saint Omer, les 5 et 6 mai 2018.

M. BRONGNIART remercie le président de l'US Saint Omer pour l'aide apportée par le club et ses dirigeants lors de la finale régionale U13 et lui offre une dotation de deux sacs de maillots/shorts/chaussettes/ survêtements coach pour sa collaboration et l'implication de ses bénévoles.

Il lance un appel auprès des clubs pour organiser la prochaine édition : avoir 3 ou 4 terrains, pouvoir héberger 500 enfants à proximité des stades et des lieux de restauration au mois de Mai et le soutien de la municipalité. Si c'est le cas, contacter M. Thierry JANAS ou M. Bernard COLMANT.

Il sera remis à la fin de l'AG à une quarantaine de clubs des dotations équipements Nike, des tenues de matchs et tenue d'entraîneurs pour le challenge Fair Play jeune d'une valeur de 40.000€ et parrainé par notre équipementier Défisport +.

Avant de conclure, il souligne le maintien des équipes de la région en Ligue 1, en Ligue 2 et en National, en D1 et D2 Féminines, et également en Championnat National Futsal.

Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de la Ligue du 11/11/2017

Vote test : La France sera-t-elle championne du monde 2018 ? **OUI** : 59,95 % **NON** : 40,05 %

Après vote, l'Assemblée adopte le P.V de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue des Haut-de-France du 11 novembre 2017.

OUI : 86,13% (2843 voix) **NON** : 13,87% (458 voix)

Accord de l'Assemblée pour autoriser le Président à souscrire un emprunt, à acquérir un terrain, à signer le bail emphytéotique pour le Centre d'Accueil, Technique et de formation d'Amiens

Trois votes concernant le Centre d'Accueil, Technique et de Formation d'Amiens doivent être effectués même si ce sont des choses qui ont déjà été validées lors de l'Assemblée à Orchies en novembre dernier mais les décisions qui ont été prises et validées vont être formalisées devant le notaire ici présent. Il s'agit de trois résolutions qui vont être exposées et lues par M. JANAS.

La première résolution concerne l'acquisition du bien qui est sis rue Colbert à Amiens et de donner pouvoir à M. BRONGNIART pour signer les actes et toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement de cette résolution.

Après vote, l'Assemblée adopte la première résolution (acquisition du terrain).

OUI : 83,16 % (2770 voix) **NON** : 16,39 % (543 voix)

La deuxième résolution concerne la conclusion d'un bail emphytéotique (30ans) de droit commun concernant l'utilisation des terrains rue Colbert à Amiens et l'affectation hypothécaire au profit du Crédit Agricole Nord de France et de donner pouvoir à M. BRONGNIART pour signer les actes et toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement de cette résolution.

Après vote, l'Assemblée adopte la seconde résolution (bail emphytéotique).

OUI : 86, 23% (2844 voix) **NON** : 13,77% (454 voix)

La troisième résolution concerne l'emprunt (cf. tableaux PV AG Orchies) et le prêt consenti par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord de France pour financer le coût de la construction du centre d'accueil, technique et de formation et pour la parcelle à acquérir de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole.

Après vote, l'Assemblée adopte la troisième résolution (emprunt).

OUI : 80,07 % (2675 voix) **NON** : 19,93% (666 voix)

Intervention de M. Pascal POIDEVIN, Trésorier Général

« J'ai l'honneur de vous présenter les principales informations relatives à la trésorerie de la LFHF. A ce titre, je vais orienter ma présentation sur plusieurs points :

- La tarification des licences
- Les finances solidaires de la saison 2017/2018
- Le budget prévisionnel 2018/2019
- L'échéancier des Trésoriers des clubs 2018/2019

Au cours de la saison 17/18, 27.577 « premières » licences ont été recensées. Conformément aux engagements pris lors de l'assemblée en juin 2017, elles ont fait l'objet d'un remboursement qui a été porté au crédit des comptes des clubs pour un montant de près de 200.000 euros. Pour la saison à venir, la FFF a augmenté d'un euro sur le prix de chaque licence (soit 232 000 euros de charge supplémentaire pour la Ligue) afin de financer principalement les aides sur les postes de techniciens dans les 22 Ligues de France. En contrepartie, le Conseil de Ligue a souhaité faire bénéficier les clubs d'une remise de 5% sur les licences enregistrées avant le 30 juin 2018. Les montants correspondants seront portés sur les comptes des clubs dès le 15 juillet (*estimation par rapport à juin 2017 : 32.000€*).

Concernant les finances solidaires, le dispositif financier solidaire a été alimenté par des majorations de frais des changements de clubs enregistrés dans les comptes de la Ligue. Il a pour objectif principal de limiter le nombre de mutations et d'éviter que les clubs se fassent « dépouiller ». Pour la saison 17/18, les critères retenus pour la distribution des fonds sont les suivants :

- Le remboursement des droits d'engagements acquittés pour le compte des équipes de jeunes masculines ou féminines à 11, en futsal ou en football animation, pour les équipes ayant terminé la saison 17/18 dans la limite de 18€/équipe
- Le remboursement des engagements en Coupe de France acquittés par les clubs pour ceux éliminés au cours des deux premiers tours de la saison 18/19
- Le remboursement des frais d'inscriptions de 50€ pour les nouveaux arbitres reçus à l'examen et ayant dirigé au moins huit rencontres au cours de la saison écoulée.
- Le complément aura lieu en dotation de ballons et de sacs à ballon qui seront distribués dans les districts pour les clubs en activité à la fin de la saison en cours.

Les montants correspondant aux droits d'engagements des équipes de jeunes et aux frais d'inscription pour les nouveaux arbitres seront portés au crédit de votre compte avant le 30 juin. Les critères de distribution des finances solidaires seront réexaminés afin d'explorer d'éventuelles nouvelles pistes pour la saison prochaine.

Pour les droits de changement de club, je voudrai vous dire que les situations particulières peuvent faire l'objet de demande de remboursement exceptionnel adressé auprès du trésorier général de la Ligue. A titre d'exemple, des situations telles que l'inactivité partielle du club, le changement d'adresse du licencié ou le contexte particulier familial pour les jeunes enfants peuvent être retenus.

Je vous présente la projection des charges et des produits pour le prochain exercice. Celle-ci a été présentée et adoptée par le conseil de Ligue le 24 mai dernier conformément aux dispositions statutaires de la LFHF. Le budget prévisionnel sera soumis à votre approbation lors de l'AG du 3 novembre 2018 au même titre que l'approbation des comptes de la saison écoulée.

L'exercice 2018 se clôturant le 30 juin, l'établissement d'un budget prévisionnel n'est pas un exercice des plus faciles. Des prévisions ont été établies en prenant en compte le montant des charges et des produits du dernier exercice clôturé à savoir celui de la saison 16/17 et les évolutions en cours de la saison 2017/2018 et les orientations de la saison à venir.

Plusieurs orientations ont été retenues pour l'établissement de la prévision budgétaire :

- La perspective et l'augmentation de 5% du nombre de licenciés suite à l'arrivée de nouveaux jeunes licenciés (filles et garçons) après la Coupe du Monde en Russie.
- Le souhait de poursuivre la diminution des frais de commissions. La progression de la licence d'un euro pour compenser l'augmentation de la part fédérale.
- La mise en place au début de cette saison du pôle arbitrage en 2017/2018 composé d'un directeur de l'arbitrage, de deux CTRA et de deux CTA.
- La mise en place de l'Equipe Technique Régionale en 2018/2019 avec le rattachement des conseillers techniques départementaux de l'ensemble des districts. Cette mise en œuvre devait être effective suite à l'injonction de la DTN afin de pouvoir bénéficier du financement des postes techniques et disposer des aides relatives au contrat d'objectifs de la LFA. »

Budget prévisionnel pour la saison 2018/2019 :

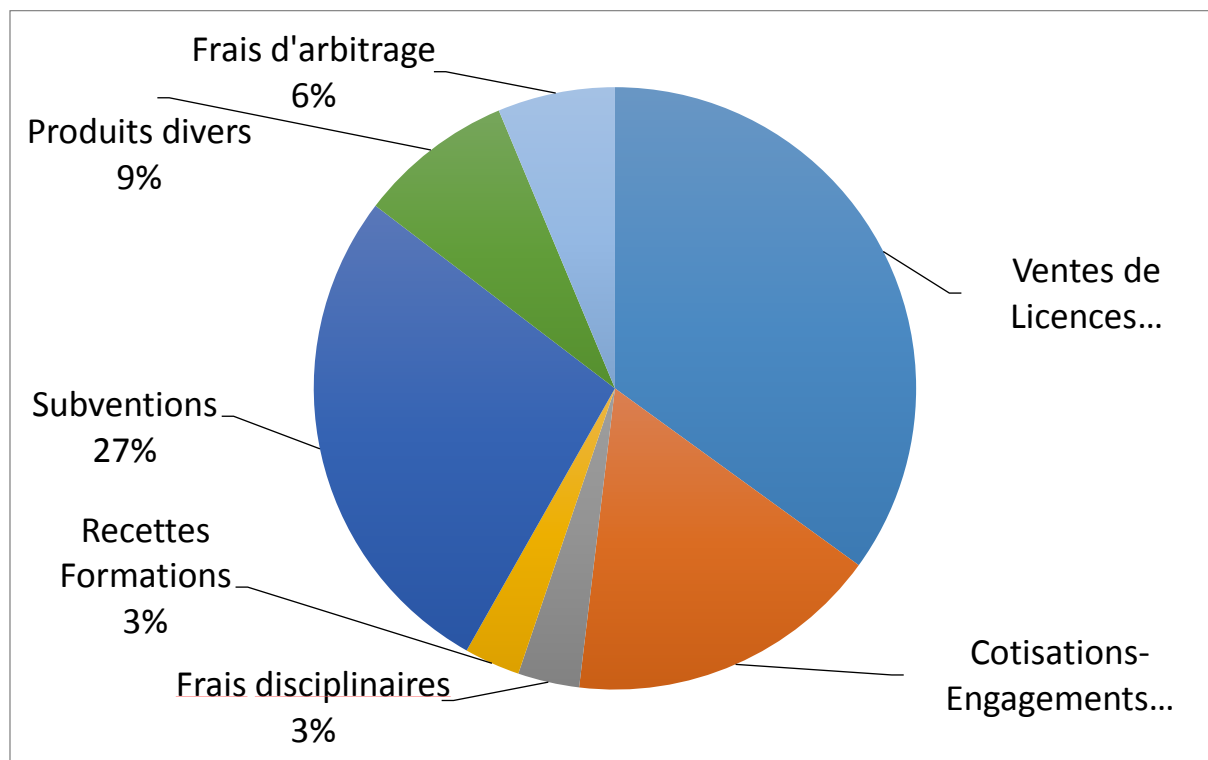
Les Produits

	Réalisé 2016-2017	Prévisionnel 2018-2019
Vente de Licences	3.252.029	3.619.375
Cotisations-Engagements	1.768.749	1.750.000
Frais disciplinaires	365.334	341.500
Recettes Formations	281.420	310.000
Subventions	2.743.072	2.810.831
Produits divers	670.259	861.794
Frais d'arbitrage	408.609	652.000
TOTAUX	9.489.472	10.345.500

Le poste des ventes de licences prend en compte l'augmentation prévisible de 5% du nombre de licenciés et de l'augmentation fédérale d'un euro par licence. Les recettes relatives à la formation seront en progression à la suite de la mise en place des formations à destination des dirigeants et à la prise en compte des formations techniques par la ligue. Le poste subvention correspond aux subventions versées par la FFF, la DRJS et le Conseil Régional. Le montant qui incombe à la disparition des contrats aidés. En revanche, de nouveaux partenariats sont conclus avec la MDS, le Crédit agricole,

l'équipementier retenu par la Ligue et la marque Nike pour les plus importants. Les produits divers correspondent à des produits financiers et exceptionnels. L'augmentation correspond à la participation des districts pour la mise à disposition des CTD transférés à la ligue pour les actions réalisées dans les districts. Le montant des frais d'arbitrage a été actualisé afin de prendre en compte l'harmonisation des modes de versements pour l'ensemble des clubs de la Ligue.

Répartitions des produits :

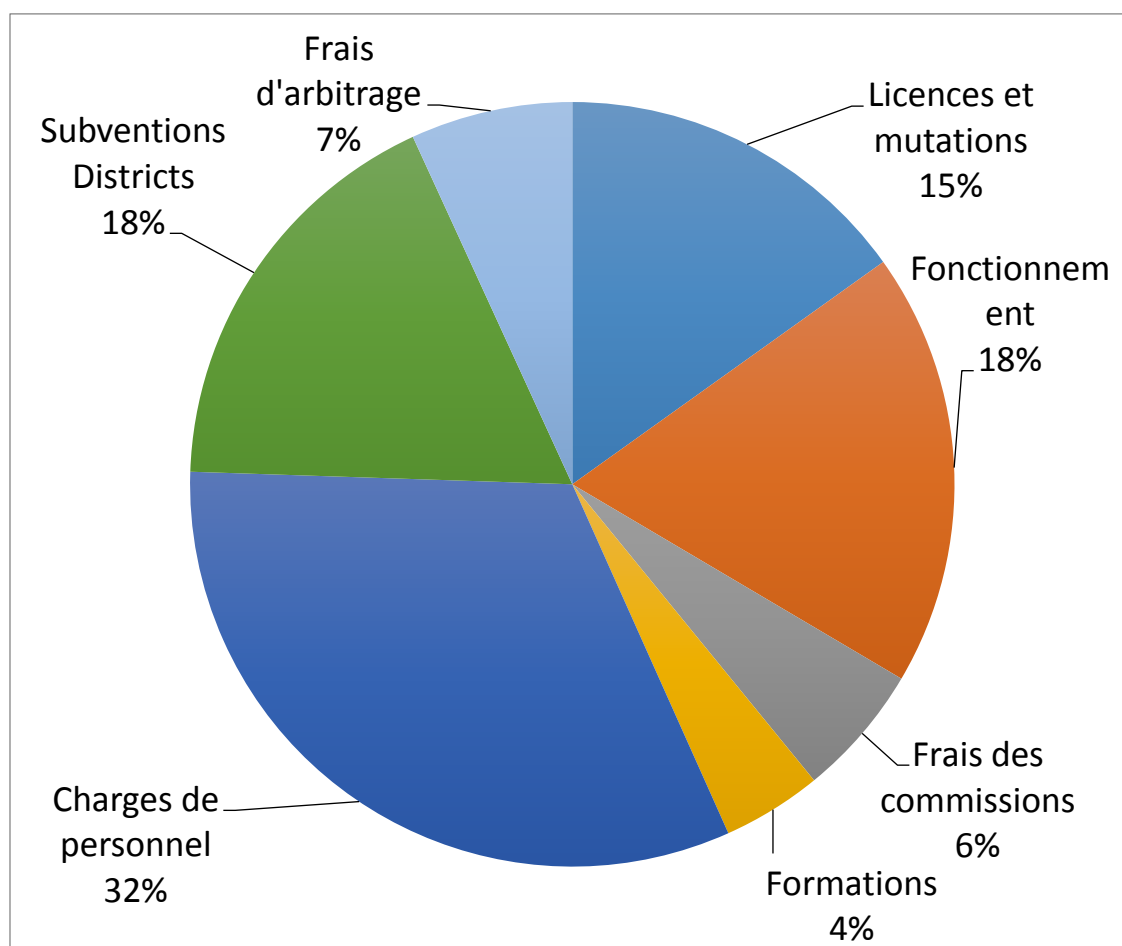


Les charges

	Réalisé 2016-2017	Prévisionnel 2018-2019
Achat Licences Ass – Mut	1.313.890	1.564.300
Fonctionnement	1.988.613	1.900.626
Frais des commissions	754.712	580.200
Formations	300.947	435.000
Charges de personnel	2.440.886	3.333.074
Subventions Districts	2.149.791	1.823.800
Frais d'arbitrage	443.234	708.500
TOTAUX	9.392.073	10.345

Le montant des charges va servir à financer l'achat de licences et de mutations auprès de la Fédération, ajouté des frais d'assurances prenant en compte l'augmentation de la part fédérale d'un euro par licence. Les frais de fonctionnement sont en diminution de 80.000 euros du fait de la baisse des frais postaux, suite à la dématérialisation des licences et de la baisse des honoraires suite à la régionalisation. Les frais de commissions sont également en diminution. L'augmentation des frais liés à la formation fait suite à la prise en charge des modules de formation par la Ligue. La variation des charges de personnel prend en compte les augmentations prévues par la convention collective et les mouvements de personnels. Les salaires correspondant aux CTD suite à la mise en place de l'ETR au 1^{er} juillet prochain sont intégrés pour un montant d'environ 500.000 euros, charges sociales comprises. Les subventions des districts correspondent au retour de la ligue vers les districts et prennent en compte les reversements des contrats d'objectifs versés par la LFA. En revanche, les aides versées pour les emplois en CDD sont désormais occultées. Les frais d'arbitrage pour les rencontres du secteur Picardie ont été intégrés à cette rubrique.

Répartitions des charges :



Concernant l'échéancier des Trésoriers :

« Pour cette fin de saison, je souhaite vous alerter sur le fait que les soldes arrêtés au 31 mai 2018 ont été générés sur Footclubs le 1^{er} juin. En raison d'un problème informatique imputable à la FFF, ils ne vous a pas été possible de les visualiser. En conséquence, nous n'avons pas transmis la date de

règlement qui a été fixée au 20 juin sur les adresses mails officielles des clubs. Compte tenu de ce désagrément, la date butoir a été repoussée, pour le blocage des licences, d'une semaine donc au 25 juin.

Pour la saison à venir, quatre relevés seront notifiés via les adresses mail officielles des clubs accompagnés d'une alerte sur le site de la Ligue :

- le 1^{er} juin pour un règlement le 20 juillet 2018 pour un acompte sur les licences de 50% et sur les mutations de 80%
- le 1^{er} octobre pour un règlement au 20 octobre pour le solde des comptes arrêtés au 30 septembre.
- le 1^{er} mars pour un règlement le 20 mars pour le solde des comptes arrêtés au 28 février 2019.
- le 1^{er} juin pour un règlement du solde de la saison écoulée le 20 juin 2019.

Je vous invite à respecter ces échéances et à ne pas régler par anticipation.

Cet échéancier a été mis en place pour mieux répartir les versements sur la saison. Il vous permet de solder votre compte avant de débiter la saison suivante. Les services financiers sont à la disposition des clubs pour tout incident de paiement et prise en compte de situations particulières.

Pour terminer, je souhaite souligner le travail réalisé par le directeur financier, Steeve MOUQUE et ses collaborateurs Hiba, Franck et Laurent qui font preuve de professionnalisme et de disponibilité avec la volonté permanente de servir les clubs de notre Ligue, je suis pour ma part également à votre disposition. »

Propositions de modifications du Règlement Particulier et des Règlements des Championnats, coupes, et Challenges de la LFHF et Annexes

Présentation par Bernard Colmant et Jacques Liénard

Une synthèse des modifications est faite. Tous les clubs ont eu la possibilité de voir ou lire sur le site internet de la LFHF les modifications apportées.

- **Concernant les Règlements Particuliers de la LFHF :**

L'article 66 : définition des horaires officiels pour les jeunes. Pour les U14 et U15 : le samedi à 16h et U 16/U 17/U 18 : le dimanche matin sachant que des dérogations sont toujours possibles. Application au 1^{er} juillet.

Dirigeant FC Compiègne : Pour les matchs de Ligue qui se déroulent le dimanche matin, les équipes qui sont dans l'Oise par exemple, avec un match à 10h30, les jeunes vont se lever vers 6h30 / 7h, je pense que ce n'est pas raisonnable. Bien qu'il y ait des dérogations possibles, j'en appelle aux clubs de faire en sorte que, dès lors qu'il y a plus de 150 km, ces matchs se jouent à 13h.

Président de US Pont Ste Maxence : Article 66 : pour les U16, il s'avère qu'en secteur Picardie, 110 matchs sur 132 n'ont pas eu lieu à 10h30 ce qui fait environ 92% de dérogations. En secteur NPDC, 56 matches sur 182 soit 69 % de dérogations. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : il est plus simple de faire jouer les U16 le samedi après-midi, d'autant plus que les jeunes se lèvent tous les jours à 6h pour prendre le bus pour aller à l'école ; alors, si le dimanche matin, ils doivent en plus se lever entre 5 et 6h pour jouer, ils seront moins performants sur le terrain, risque de blessures et peut être non performants à l'école.

M. COLMANT : L'horaire officiel est le dimanche matin mais si vous voulez jouer le samedi, vous le pouvez. Chaque saison sera différente et on est sur une année de transition.

M. BRONGNIART : Effectivement, nous sommes obligés de mettre un horaire officiel dans nos règlements. A partir du moment où on laisse une possibilité de dérogation, le club propose l'horaire qui convient le mieux aux deux équipes. Si on demande à chaque club de définir quel est le meilleur horaire, on aurait 5 ou 6 horaires différents. Le mieux est de fixer un horaire, peut-être 10h30 mais pas plus parce que je pense que le plus grand trajet est de deux heures sur un seul groupe. Donc il n'y aurait que quelques clubs pénalisés à se déplacer une fois de temps en temps pour aller à l'autre extrémité de la Ligue. Bien souvent et quand il s'agit de monter en R2 surtout en jeunes, on va s'attacher à faire des groupes plutôt géographiques et on va rester à proximité du département concerné. Laissez-nous le temps, pour les jeunes, d'avancer dans la structuration mise en place pour ensuite dans deux ou trois saisons faire le bilan de ce travail mis en place et de voir si au niveau R2 ça pose des problèmes. De plus, les deux heures de trajet, vous ne les faites pas tous les dimanches. Les dérogations sont là pour laisser une marge de manœuvre aux clubs.

Président de US Pont Ste Maxence : « il fut un temps où on avait voté le déroulement des matchs des U18 le dimanche à 13h à une forte majorité des clubs. Maintenant on les remet le matin à 10h30. Quid de la décision qui a été prise par les clubs de Picardie à ce moment ? Bien que nous ne sommes plus en Picardie, il faut prendre en considération ce qui a été voté à l'époque. »

M. COLMANT : Aujourd'hui on vous propose un horaire officiel sur lequel vous pouvez déroger. Donc si vous voulez jouer à 13h, il n'y a pas de problème pour les dérogations.

Intervenant (qui refuse de s'identifier) : Je me demande à quoi ça sert de faire une réunion ici puisque si vous avez décidé des choses vous les faites. On a un président des Hauts-de-France mais à mon sens il est président du Nord-Pas-de-Calais. Les Picards, dans toutes les réformes que nous avons eues, c'est le Nord Pas de Calais qui commande. Le président de US Pont Ste Maxence vous explique qu'il y a 93% de dérogations et vous dites « on ne fait pas ». De plus, faire une dérogation, c'est payant. C'est à la charge des clubs. Si on vient à une réunion et qu'on ne peut pas discuter et que vous avez toujours raison, il n'y a aucun intérêt à notre présence. Les Picards sont à vos ordres. Il faut prendre en considération ce que dit le président de l'US Pont St Maxence.

Mme Bonnel A.S. Beaurains : « Notre club a été en ligue il y a quelques années. Nous sommes aujourd'hui en district. Tout ce que vous pouvez dire, avez-vous les infrastructures pour encore avoir des joueurs et pouvoir venir à 13h chez vous en leur donnant à manger entre 10h et 12h, puis vous avez vos séniors qui jouent et qui demandent des dérogations pour jouer à des horaires différents. J'espère que vous avez des terrains, etc., parce que ce n'est pas jusqu'au mois de Mai que vous allez jouer mais jusqu'au mois de juillet. Toutes les dérogations que vous demandez, ce que je peux voir sur le site de la ligue ou du district, c'est les dérogations qu'il y a pour les conditions hivernales, ça vient

de la Somme et de l'Oise. Dites-moi à quelle heure vous allez pouvoir faire jouer toutes vos équipes et quelles sont les infrastructures que vous avez. »

M. BRONGNIART : « La situation actuelle est compliquée. Il faut essayer d'avancer et régulièrement de faire le point de l'avancement de nos travaux. Nous devons essayer de valider progressivement des règlements qu'on essaie de mettre en place. Même si je suis accusé de défendre les clubs du NPDC, ce n'est pas vrai et je n'ai pas d'argument à sortir pour prouver le contraire. Sachez qu'au Conseil de Ligue, il y a des représentants de l'ancienne Picardie en nombre suffisant pour défendre vos intérêts. S'il y avait aujourd'hui une sensation de prendre de haut les clubs picards par la direction de la Ligue, je m'inscris en faux et je suis le premier à ne parler que d'une seule voix : la Ligue des Hauts-de-France. J'ai demandé à mes collaborateurs et au Conseil de Ligue d'abandonner les termes « ex-Picardie » et « ex-Nord-Pas-de-Calais » et j'observe que ce sont des termes qui reviennent régulièrement en AG. Ces termes doivent être définitivement bannis car nous nous appelons Hauts-de-France. Il y a des soucis de cohérence, d'harmonisation et j'en conviens. Il y avait des habitudes sur la gestion des compétitions, sur la dimension des éducateurs et leur niveau de diplôme pour accompagner leur équipe, il y a des soucis sur l'arbitrage parce que les tests demandés pour les uns n'étaient pas tout à fait les mêmes pour les autres. Tout le monde doit prendre un peu de recul et penser à faire un règlement cohérent.

En effet, il y a énormément de dérogations de clubs picards car ils avaient l'habitude de jouer à d'autres horaires. On fait un pas en faveur de ce qui se faisait en Picardie et inversement. On le verra tout à l'heure qu'en octobre, au niveau des sanctions disciplinaires, les Picards devraient aujourd'hui être ravis de la baisse de leurs sanctions financières mais personne n'en parle. En revanche, il y a des nordistes pour qui ça a augmenté sensiblement. Nous regardons comment la Picardie et NPDC fonctionnaient et on ajuste en fonction. Je respecte chaque club du territoire qu'il soit de Picardie ou de NPDC, petit ou grand. »

M. Bernard COLMANT :

Article 74 : suppression des U19 des championnats de jeunes.

Article 75 : il existe un numéro d'urgence qui peut être utilisé le weekend. Il permet de signaler un forfait, une remise de match éventuelle, un accident sur la route, etc. Ce numéro sera présent sur le site de la Ligue et quelqu'un sera à votre disposition pour vous répondre.

Article 86 : Délai de transmission de la FMI. Les clubs doivent clôturer la rencontre, s'il n'y a pas de wifi, charge au club recevant de la clôturer le dimanche avant 20h. Il a été rajouté qu'elle peut être clôturée le lendemain à 11h pour les rencontres ayant lieu du Lundi au Vendredi.

Article 100 : suppression des U20.

Article 104 : nombre minimum de joueurs. Suppression des 9 joueurs pour les équipes féminines et harmonisation avec le foot à 11 d'un minimum de 8 joueurs.

Article 109 : Participation des joueurs dans les différentes équipes. Clarification : uniquement sur les matches de championnat et de coupe nationale.

Articles 133 et 144 : modalités pour purger une suspension. On prend en compte uniquement les rencontres officielles de niveau régional.

Annexe 8 :

- Article 3 : pas de cumul de forfaits championnat-coupe.
- Article 4 : mise à jour. Il était fait état des 13 équipes de R1 mais aujourd'hui il y a des R1 à 14 et des R2 à 14.
- Article 6 : forfait au match retour. Il est observé qu'il y a beaucoup de forfaits en fin de saison. L'Article suivant est proposé : « Le club qui déclare forfait au match retour de championnat et ayant reçu son adversaire au match aller doit acquitter en plus des sanctions financières et sportives, les frais de déplacement de l'équipe adverse du match aller en fonction du barème en vigueur et par licencié au club qui sera inscrit sur la feuille de match. » Compte tenu du nombre de forfaits rencontrés sur la fin de saison, il était plus facile pour une équipe de faire forfait.

Après vote, l'Assemblée approuve la mise en application de la modification des Règlements Particuliers de la LFHF.

OUI : 58,74% (1888 voix) **NON** : 41,26% (1326 voix)

- **Concernant le Règlement des Championnats Séniors Masculins:**

Article 2 : composition des groupes saison 2018-2019.

Article 6 : composition R2 saison 2019-2020

Article 11 : nombre d'équipes en R2 en fin de saison 2018-2019.

Pour ces trois articles, il est précisé qu'il y a un maximum de 14 équipes pour le R1, R2 et R3 et qu'à compter de la saison 2019/2020, on sera à 14 sur le N3 et le R1 et à 12 équipes pour le R2 et le R3.

Article 14 : arrêtés municipaux. En avril, des équipes ont eu jusqu'à 5 matchs de retard. Il est proposé, pour la phase retour, en cas d'arrêt municipal, que la Commission des compétitions puisse procéder à l'inversion de la rencontre. Ce n'est pas systématique. Lorsqu'une équipe commence à avoir deux, trois rencontres en retard, l'inversion sera possible. La FFF a rencontré les mêmes soucis et il a été décidé pour les championnats nationaux qu'à partir de deux arrêtés municipaux, en cas de troisième arrêté pour une équipe, cette équipe devra trouver un terrain de repli, au risque de sanctions.

M. COLMANT : des équipes se sont plaintes de jouer le dimanche puis le mardi mais le championnat doit pouvoir se terminer.

Dirigeant de club de district (anonyme) : on est dépendant de la météo et on ne peut pas aller contre ça. C'est la mairie qui décide, on ne peut rien faire de plus.

M. COLMANT : en regardant les championnats de plus près, on s'aperçoit que ce sont toujours les mêmes équipes, chaque saison, qui ont des arrêtés municipaux.

Dirigeant de club de district (anonyme) : si on ne peut pas jouer sur notre terrain, on ne va pas faire les deux matchs chez l'équipe adverse. Donc, on va détruire notre terrain parce qu'on préfère jouer à domicile.

M. BRONGNIART : Pour vos équipes, il faut consulter votre district. Ces règlements concernent uniquement les championnats régionaux. Ces championnats donnent l'accession à des championnats nationaux. On est dans le droit d'attendre des clubs et des municipalités qui accompagnent les clubs, des installations convenables. A partir du moment où, sur une saison, on a cinq ou six arrêtés municipaux d'interdiction de jouer, j'estime qu'il y a quelques abus à certains endroits. Ces clubs-là ne pourront pas prétendre à monter au niveau national avec ce type d'installations. Il faut que les championnats régionaux gardent leurs valeurs. Vous ne souhaitez pas déclinier ni votre identité ni votre club alors je vous conseille d'aller voir votre président de district puisque c'est un problème de district. J'engage également tous les clubs de Ligue à vérifier et voir avec leur municipalité la véracité des arrêtés municipaux. Il y a eu beaucoup d'abus cette année et ils ont parfois obligé à reprogrammer des matchs au mois de mai et ça devient insoutenable, c'est compliqué et ça déstabilise complètement le championnat au fil de la saison.

Question d'un intervenant (non identifié) relatif au match opposant Compiègne à Nesles en R1 le 8 mai (match reporté du 11 mars suite à un arrêté municipal pour un terrain synthétique)

M. Bernard Colmant : il y a eu un arrêté municipal sur le terrain synthétique. De plus, on ne peut pas passer outre une interdiction municipale.

M. BRONGNIART : il y a un accord signé entre la FFF et l'association des maires de France pour le respect des arrêtés municipaux. Sur ce cas précis, il y avait un arrêté municipal sur le terrain synthétique, donc il y avait impossibilité d'aller jouer sur ce terrain. Il faut que votre club et les clubs en général essaient de travailler avec leur municipalité pour que celle-ci soit plus regardante sur votre ambition de jeu, vos conditions de réception des équipes adverses pour que vous n'ayez pas trop d'arrêtés municipaux en période hivernale. Charge aux clubs de convaincre de faire lever les arrêtés municipaux si les conditions se sont améliorées mais n'accusez pas la Ligue ou les districts de gérer les arrêtés municipaux.

Dirigeant du club : Les clubs qui ont des moyens et qui ont des terrains synthétiques pourront jouer tout le temps mais les petits clubs n'ont pas forcément de synthétique et de fait seront forcément pénalisés.

M. GENDRE : Si ce texte est mis en place, c'est aussi pour vous aider à aller voir vos municipalités et les alerter des conséquences, de leur demander de ne pas mettre d'arrêté municipal en prévision parce qu'il va pleuvoir car votre club se retrouvera prisonnier de la situation. Ensuite, on ne fait que défendre celui qui reçoit mais pensez à ceux qui se déplacent ou qui auraient à se déplacer et qui, à un moment donné, peuvent se retrouver avec cinq matchs non joués du fait qu'ils ont eu des arrêtés chez d'autres clubs et à qui on dira qu'ils joueront un jour en semaine, un jour férié et qui subissent les situations. Vous oubliez qu'il y a des clubs qui seront pénalisés par le fait d'avoir, par exemple en N2 et N3, à jouer cinq mercredis. Alors que le club qui a mis les arrêtés, il a reçu cinq fois le mercredi. Ce club pourra mettre son équipe type dans la mesure où les joueurs habitent à proximité mais les clubs se déplaçant sont complètement pénalisés.

Dirigeant de l'Etoile Sportive des Deux vallées : Il faut penser aux petits clubs car, dans beaucoup de cas, ils ont des équipes de jeunes, donc toutes ces équipes jouent le samedi, dimanche sur le même terrain, parfois il y a deux terrains mais je peux vous dire que ce n'est pas facile de faire jouer toutes les équipes de jeunes et seniors sur deux jours.

M. COLMANT : On comprend que vous ayez des problèmes mais je rappelle que ces textes ne concernent que les clubs de Ligue.

Dirigeant de l'Etoile Sportive des Deux vallées : dans ce cas, il ne faut pas nous demander de venir à l'AG de la Ligue mais comme nous venons, on s'exprime.

- **Concernant la coupe de France :**

Article 8 : choix des terrains. Une précision a été apportée pour les premiers et deuxièmes tours de l'épreuve qui sont gérés par les districts. Vous pouvez recevoir sur votre terrain de jeu habituel classé. En revanche à partir du troisième tour, il faut un terrain classé de niveau 1, 2, 3, 4, 5 ou 4, 5 synthétique. Si vous recevez un club de district dans le quatrième ou cinquième tour, vous pouvez utiliser votre terrain de jeu.

Dirigeant U.S. Saint André : Quand se déroulera le premier tour de la coupe de France ?

M. COLMANT : les deux premiers tours sont gérés par les districts. Donc c'est le District des Flandres qui vous communiquera cette information. Le troisième tour se situera mi-septembre.

Après vote, l'Assemblée approuve la mise en application des modifications des Règlements des Championnats Seniors et Coupe de France.

OUI : 65,95% (2007 voix) **NON** : 34,05% (1036 voix)

- **Concernant le règlement du championnat U18F :**

Article 6 : pas de rencontre en semaine. Ce terme est supprimé en accord avec la Commission Féminine.

- **Concernant le règlement de la Coupe de la Ligue Seniors Féminines :**

Article 3 : mise à jour du calendrier en accord avec la Commission féminine.

- **Concernant le règlement de la Coupe de la Ligue U18F à 11 :**

Article 8 : mise à jour du calendrier en accord avec la Commission féminine.

Mise à jour après la saison de transition : il était marqué qu'il y avait des matchs aller-retour alors qu'il n'y a un seul match.

- **Concernant le règlement de la Coupe de la Ligue U16F à 8 :**

Mise à jour après la saison de transition : remplace le Challenge. L'organisation a été faite par la commission féminine. Il y a deux tours préliminaires. A partir de ces deux tours, il y a une coupe

mineure qui fera un troisième tour et les seize meilleures équipes feront partie d'une poule majeure pour laquelle la commission féminine a proposé une organisation pour arriver à sélectionner les quatre meilleures équipes en demi-finale et en finale ; la durée des matchs a été précisée. En revanche, il n'y a pas d'U17 qui joue dans cette compétition.

- **Concernant le règlement du championnat Senior Féminin R1 et R2 :**

Article 2 : fonctionnement de la R2 F qui regroupe désormais 16 équipes qui feront un premier tour permettant de dégager les 8 meilleures équipes.

Il y aura également deux équipes de R2 F qui accéderont à la R1F.

Par ailleurs, pour accéder à la R2 F, ce seront des équipes féminines provenant de compétitions de district donc il y aura au moins 6 équipes.

Enfin, une mise à jour a été faite pour éclaircir les obligations des clubs au plan technique

Après vote, l'Assemblée approuve la mise en application des modifications des Règlements des Coupes de la Ligue Féminine.

OUI : 94,71% (2613 voix) **NON** : 5,29% (146 voix)

- **Concernant le Règlement des Championnats Séniors Futsal :**

Article 6 : chronométrage. Si le chronométrage ne peut être fait de façon électronique, il faut une demande de dérogation qui parvienne à la ligue au moins 5 jours avant la date de la rencontre pour homologuer le chronométrage souhaité.

Article 8 : les forfaits : même principe que l'ensemble des autres règlements.

Article 11 : dates – horaires – déroulement des rencontres. Les rencontres de R1 ont lieu le samedi après-midi entre 15h et 20h. Pour les équipes de R2 du lundi au vendredi suivant entre 20h et 21h (coup d'envoi) avec possibilité de dérogations si nécessaire. Le délégué du club recevant doit être présent dans la salle 45 minutes avant l'heure prévue du début de la rencontre

Article 12 : feuille de match. La notion de n° 1 et n°12 disparaît pour les gardiens de but. Il n'y a pas de raison de donner un numéro spécifique aux gardiens de but. La Fmi doit parvenir le lendemain avant 12h

Article 17 : participation des joueurs. Les joueurs titulaires d'une double licence sont autorisés au nombre de 4 pour la R1 et illimité pour la R2.

Article 20 : accessions descentes. A la fin de la saison 2018/2019, il y aura 12 clubs en R1 et trois groupes de 10 clubs en R2.

Article 21 : règlement des salles. Les salles doivent être classées Futsal 3. Au moment de l'engagement, les équipes doivent fournir une attestation de disponibilité de la salle et dans le cas contraire bénéficier d'une salle de repli. Élément indispensable pour s'inscrire dans ce championnat.

Article 22 : encadrement technique. Application du règlement relatif aux éducateurs, présents sur le site de la Ligue.

Dirigeant de club(anonyme) : Qu'en est-il de la double peine pour les doubles licenciés ? Au-delà de trois matchs de suspension, un joueur en herbe qui est suspendu l'est aussi en salle.

M. COLMANT : Il s'agit d'un règlement fédéral et il n'est pas prévu que ça bouge.

- **Concernant le Règlement de la Coupe Nationale Futsal :**

Article 3 : précision pour le système de l'épreuve. Le quatrième tour est regroupé par zone géographique

Article 5 : durée des rencontres. En cas d'égalité au terme de la rencontre, il y a directement les tirs au but. Pas de prolongations.

Article 6 : désignation des salles. Si le club tiré en second est un club de division inférieure, la rencontre est inversée.

Article 7 : FMI. Les clubs ont jusqu'au lendemain 12h pour la renvoyer.

Article 8 : participation des joueurs. Lorsqu'un club engage plusieurs équipes dans des compétitions différentes, aucun joueur ne peut participer dans la semaine à deux matchs de niveau différents, équipe A, équipe B. en cas d'infraction, l'équipe fautive aura match perdu par pénalité même en l'absence de réserve ou de réclamation.

Article 9 : équipement. Du n°1 au n°12.

Article 11 : forfait. L'équipe qui déclare forfait est éliminée de toute autre coupe organisée par la LFHF au cours de la même saison.

- **Concernant le Règlement de la Coupe de la Ligue Futsal :**

Article 3 : date d'engagement. avant le 31 août.

Article 4 : organisation de la finale. fixée par la commission compétente.

Article 7 : désignation des salles. fixée par la commission compétente.

Article 8 : FMI.

Article 9 : participation des joueurs. Même chose que pour la Coupe nationale phase régionale.

Article 12 : forfait. Même chose que pour la Coupe nationale phase régionale.

- **Concernant le Règlement du Championnat Football Entreprise :**

Mise en place d'un règlement spécifique qui sera fonction du nombre d'équipes engagées. Elaboré par la commission. La commission s'est rapprochée de Champagne-Ardenne pour pouvoir faire un championnat en deux phases (8 équipes).

- **Concernant le Règlement du Championnat Senior Masculin Beach Soccer :**

Nouvelle compétition. Cette compétition démarre en juin et juillet sur des terrains spécifiques.

Dirigeant dans la salle : Vous avez dit que dans les compétitions futsal, ce n'était pas possible de jouer deux fois dans la semaine par rapport à l'équipe A et à l'équipe B même sans réserve déposé. Je ne comprends pas comment vous allez faire car au niveau de la FMI, lorsqu'il y a un joueur qui est suspendu jouant sur un terrain herbe, on n'est pas capable de le mettre sur la FMI. Comment allez-vous faire par rapport à ça ?

M. COLMANT : je rappelle que la FMI est considérée comme une feuille de match papier. Cette FMI est sous l'entière responsabilité du dirigeant du club concerné. La fédération n'a pas souhaité qu'on vienne indiquer si un joueur peut être suspendu ou pas sur la FMI car si effectivement dans la même semaine vous allez utiliser une feuille papier et une FMI, la feuille papier n'étant que renseignée au niveau informatique, on ne doit jamais savoir si le joueur a purgé ou non sa suspension. La fédération n'a pas souhaité indiquer si un joueur est suspendu ou non car c'est le club concerné qui doit savoir si son joueur peut jouer. Il en est de même concernant le nombre de mutés. C'est le club concerné qui doit le savoir.

M. BRONGNIART : On a toujours dit que la FMI remplaçait la feuille de match papier. Donc en faisant la feuille de match papier, il n'y a pas plus d'informations concernant les mutés et les suspendus que sur la FMI. Mais ça peut évoluer.

Après vote, l'Assemblée approuve la mise en application des modifications des Règlements des Championnats Football Diversifié.

OUI : 84,11% (2033 voix) **NON** : 15,89% (384 voix)

- **Concernant le Règlement des Championnats Seniors Futsal – Saison 2019/2020 :**

Passage de 1 R1 à 10 à 1 R1 à 12.

Passage de 4 R2 à 10 à 3 R2 à 10.

Rencontres pour le R1 et le R2 le samedi. Possibilité de jouer le vendredi si la demande est effectuée par Footclubs et validée par les deux clubs dans la mesure où la demande est formulée dans les 5 jours avant la date initiale prévue pour le match.

Après vote, l'Assemblée approuve les modifications du Règlement des Championnats seniors Futsal Saison 2019-2020.

OUI : 83,77% (2013 voix) **NON** : 16,23% (390 voix)

- **Concernant les Règlements des Championnats U18, U17, U15 et U14 :**

Actualisation et précision des textes.

Article 2 : engagement.

Article 4.1 : composition des championnats U18. Il a été repris ce qui a été voté le 17 juin 2017 et les championnats ont été actualisés. Principalement pour les U18 et les U17 car l'année passée, il y avait en U18 une équipe R1 à 12 en NPCD et une R1 à 12 en Picardie. Mais il n'y avait pas de R2 Picardie. Mise à jour de ce groupe. Concernant l'accession en U19, il n'y a plus de U19 mais il y aura deux groupes de U18 en R1. Il y aura un barrage aller-retour entre les deux premiers.

Article 4.2 : composition des championnats U17. Même principe que pour les U18. Il n'y avait pas de R1 dans le secteur Picardie à 12.

Article 6 : horaire des rencontres.

Article 4.7 : composition U14 pour saison 2019-2020. Par rapport à ce qui a été présenté en juin 2017, le conseil de Ligue du 29 août a établi une modification. La composition pour la saison 19/20 sera la suivante :

AISNE	3	FLANDRES	12
ARTOIS	8	OISE	6
COTE D'OPALE	5	SOMME	4
ESCAUT	10		

Dirigeant U.S. Pont Ste Maxence : Je souhaite revenir sur la page 55 Art. 3 relatif au système de l'épreuve. Il est précisé que pour le R1 et le R2 U18, U17, U16, U15 « les épreuves se disputent en une seule phase par match aller-retour. Elles sont composées de groupes de 12 équipes. » et page 56 « R2, 24 équipes secteur NPDC », ça fait donc deux groupes de 12. En revanche « R2, 20 équipes secteur Picardie. F) le championnat se déroulera par match aller-retour. ». Donc d'un côté il y a deux groupes de 12 et de l'autre côté deux groupes de 10.

M. GENDRE : Qu'est-ce qui existait la saison dernière ? On retraduit ce qui existait tant qu'on n'aura pas atteint la pyramide.

M. COLMANT : Nous avons mis 20 équipes en Picardie car on ne sait pas si on va avoir les 20 même si dans les textes on parle de groupe de 12.

M. BRONGNIART : Vous avez raison on est incohérent sur deux textes. On va rectifier le tir et on va s'aligner sur l'Article 3 et ouvrir deux groupes de 12 côté Picard sur cette catégorie.

Dirigeant dans la salle : Pour continuer, concernant les U17, 24 équipes secteur NPDC, quid de la R2 Picardie ?

M. COLMANT : Nous n'avons pas d'U17 Picardie actuellement

M. BRONGNIART : Je tiens à souligner que ça ne met pas en péril les jeunes de Picardie puisque les U16 de cette année passeront U17 l'an prochain. Globalement, on a cette problématique de la pyramide générationnelle comme l'appelle la fédération qu'on a mise en place il y a 5, 6 ans qui fait passer les jeunes d'une catégorie à l'autre en regardant son niveau de jeu. On essaie aujourd'hui avec beaucoup de difficultés d'agglomérer le secteur picard avec le secteur nordiste pour qu'à la fin on ait une pyramide cohérente. Les U14, U15 sont déjà cohérents, les U16 seront cohérents la saison prochaine. Il restera les U17 et U18 pendant deux saisons pour que la pyramide des jeunes de la Ligue, tous territoires confondus, soit cohérente de la base jusqu'au sommet des U18.

M. COLMANT : en 2019/2020, nous partirons sur une base de 36 équipes avec l'intégration des clubs picards.

M. J.-F. DANNELY, Président de l'Iris Club Lambersart : J'ai deux questions : (1) nous avons déposé un vœu qui concerne les U16 et s'il est voté, on est en train de voter des règlements donc il va y avoir un problème, qu'est-ce qu'il se passera dans ce cas ? (2) Concernant le championnat U17, une chose a émergé dans les débats et sondages en amont de l'AG, c'est que pour la saison prochaine la volonté est qu'il y ait une U17 R1 et 3 U17 R2. Je m'attendais, à partir de ces indicateurs, que dans les modifications de Règlements pour la saison prochaine, on passe de suite à ce schéma. Or il n'y a pas de modification pour la saison prochaine mais seulement à partir de la saison 2019/2020. Sauf que s'il est possible de faire un compromis alors que les clubs consultés, demandaient à passer directement à ce système pour la saison prochaine, pourquoi ne pas le faire pour les U16 ?

M. COLMANT : Les Règlements dont vous parlez sont ceux qui ont été votés en juin 2017. Donc pour les U16, il n'y a aucune modification apportée par rapport aux textes votés aujourd'hui.

M. BRONGNIART : c'est une règle qu'on s'est donné depuis toujours. C'est en AG de fin de saison que l'on peut modifier éventuellement des textes qui seraient applicables qu'à la saison d'après. Si on commence en juin à modifier des règlements pour application au 1^{er} juillet partout en fonction des souhaits des uns et des autres, des sondages, etc., on ne gère plus rien et c'est celui qui aura le plus de poids qui va l'emporter. Il faut garder raison et n'évoquer que le futur de la ligue et donc prendre des engagements sur ce qu'il va arriver à la fin de la saison prochaine pour les engagements de la saison 19/20. Il ne faut pas se précipiter sur la situation du moment.

M. J.-F. DANNELY, Président de l'Iris Club Lambersart : la Réunion du 10 mars à ARRAS avait pour objet de convoquer les clubs de ligues concernés par les Championnats U15 à U16 et U16 à U17 pour réfléchir à la construction du championnat U17 saison 18/19. Donc nous n'avons pas réagi par rapport à l'instant sportif. La réflexion à ARRAS porte sur l'avenir à partir du 1^{er} septembre 2018.

M. BRONGNIART : Il faut que sur l'ensemble de ce qu'il y est proposé, on appliquera ce que l'AG déterminera. J'alerte tout le monde pour ne pas intervenir fin juin pour modifier des règlements au 1^{er}

juillet car ce serait la porte ouverte à tout. Nous construisons quelque chose, il faut nous laisser le temps, j'insiste, de pouvoir mettre en place toutes ces choses car il y a de l'enjeu au niveau régional.

Représentant du FC Longueil-Annel : Je souhaiterais avoir une confirmation de votre part sur la saison qui va commencer au 1^{er} juillet et ce qui a été voté l'année dernière. La Commission des Jeunes s'est réunie en septembre dernier pour faire les calculs des U12 et les répartitions, ce qui apparaît encore sur les textes correspondants de ce qui a été voté. Je parle du texte mais pas du fruit de la commission qui a été tenue en septembre dernier.

M. COLMANT : Le fruit de cette commission est le reflet du procès-verbal du Conseil de Ligue qui a eu lieu fin août avec les nouvelles équipes que j'annoncerai ultérieurement. Ce n'est pas six clubs tels que c'est inscrit, des U13 qui vont monter en U14, mais sept dans l'Oise. Il s'agit d'une erreur textuelle.

Franck CARON US. BOULOGNE C.O.: Je souhaite connaître le positionnement des équipes présentes dans le championnat U19 National. Est-ce que les clubs présents dans ce championnat ont le droit de se positionner en U18 R1 ou sont-ils inscrits en U18 R2 ? Est-ce que l'USBCO, présent en U19 National, peut s'inscrire en U18 R2.

M. BRONGNIART : Oui vous pouvez vous inscrire en U18 R1 si vous avez une équipe U17 qui va bien. En revanche, savoir si une équipe qui descend peut-être remplacé par une équipe qui monte, nous sommes sur des règlements fédéraux et je ne suis pas certain que ce soit possible. Je vous conseille de regarder les règlements fédéraux relatifs aux compétitions jeunes. Mais on n'interdira pas à une équipe en U19 national d'être présente en U17 /18 R1.

- **Concernant le Challenge U19 :**

Nouvelle compétition pour remplacer la catégorie U19 NPDC. Ce challenge est ouvert à tous les clubs de Ligue volontaires. Ce challenge est ouvert aux U18 et U19 et à trois U17 maximum. Engagement avant le 15 juillet. Pas d'enjeu hormis de gagner le Challenge donc pas de montées et descentes.

Dirigeante dans la salle : est-ce que c'est valable pour les clubs de district ?

M. COLMANT : C'est ouvert uniquement aux clubs de Ligues.

Dirigeant dans la salle : Est-ce qu'il y aura des possibilités de dérogations pour les catégories de terrain pour le Challenge ?

M. COLMANT : effectivement nous ne l'avons pas précisé, c'est un terrain de niveau 5 mais si vous nous présentez un terrain classé 6 on ira le voir s'il le faut.

Dirigeant dans la salle : Concernant les jeunes, ce sont les U16 qui monteront en U17 R1 l'année prochaine. J'ai une équipe U17 en R1, une équipe U18 en phase de monter en Ligue, je souhaite savoir comment ça va se passer ?

M. BRONGNIART : votre équipe U17 R1 peut accéder à la compétition R1 U18 si elle est bien classée, si elle termine dernière de son groupe, elle jouera en R2 U18. Et les U18 qui peuvent monter en Ligue accéderont directement au Challenge U19.

Dirigeant dans la salle : Pourquoi appeler les challenges U19 « Challenge » ?

M. BRONGNIART : Pour ne pas l'appeler championnat car ce n'est pas le cas. Il n'y a pas d'enjeu, pas de montée ni de descente, seulement la satisfaction de terminer premier.

Après vote, l'Assemblée approuve la mise en application des modifications des Règlements des Championnats et Challenge Jeunes.

OUI : 85,94% (1864 voix) **NON** : 14,06% (305 voix)

Vœux des Clubs

- **« Suppression des 2 niveaux d'écart en seniors féminine. » - Présenté par US Saint-Omer, FC Féminin Hénin-Beaumont et Grand Calais Football Féminin**

Un dirigeant de Grand Calais Football Féminin prend la parole pour expliquer leur vœu commun. Aujourd'hui, il y a trois niveaux : un niveau district et deux niveaux Ligues. L'intérêt est de ne pas faire de refus à la pratique et souhaite, dans le cadre de la féminisation de la pratique, pouvoir accueillir chaque fille au niveau qui est le sien quand elle arrive. Il faut donc garder de l'attractivité pour les clubs. Au niveau régional il y a un maillage automatique du fait qu'il y a 10% de licenciées filles par rapport aux garçons, donc il peut être conçu qu'il n'y a que 10% de clubs pouvant accueillir ces filles. Le maillage s'établit par le regroupement de licenciées qui jouent en mixité et qui vont se diriger vers des équipes seniors féminines.

Il estime qu'il est important, pour la féminisation, d'avoir des clubs qui représentent une image de pratique féminine plus cohérente et non discriminatoire par rapport au niveau de la joueuse. C'est pour cette raison que ces trois clubs souhaiteraient que cette suppression de deux niveaux d'écart soit votée pour laisser la place aux clubs féminins de s'inscrire dans le territoire pour élever la visibilité pour que chaque équipe, chaque club masculin puisse avoir une équipe sénior féminine en district pour augmenter le nombre de licenciées pratiquantes sur la LFHF.

Le dirigeant exprime une crainte quant à des potentiels refus de licenciées et de pratique du fait qu'il ne puisse pas avoir d'équipe du niveau de pratique de la joueuse. Il évoque de ce fait la distance entre les clubs régionaux pour qu'une joueuse puisse pratiquer à son niveau en cas de refus d'un club.

Actuellement, les Championnats R1F et R2F sont organisés de la manière suivante :



M. BRONGNIART : Si on accorde cette dérogation-là, 12 équipes en R1F, il pourrait y avoir les mêmes 12 équipes en R2F, donc il reste peu de place pour les autres. Si on veut développer le football féminin, est-ce que c'est le moment de concentrer l'activité footballistique féminine sur quelques clubs de la région. Est-ce que c'est rendre service au football féminin de ne pas se déployer sur l'ensemble du territoire ? Mathématiquement, si on accepte ce vœu-là, il y a une probabilité pour que 12 clubs de R1F puissent avoir 12 équipes B en R2F.

Dirigeant de Grand Calais Féminin: Je vous parle sur une projection de deux, trois ans. On a des difficultés à médiatiser le foot féminin, alors si on éparpille toutes les équipes, je pense que dans un avenir proche on va exploser la visibilité. Les deux niveaux d'écarts je suis d'accord dans quelques années. Mais aujourd'hui, à mon sens, c'est un peu prématuré, nous devons proposer des pôles de visibilité. Lorsque les districts seront capables d'avoir une D1 et une D2 et une D3F, je pense que cette loi pourra s'appliquer. Pour l'instant, les clubs seront marginalisés. Trois clubs féminins ont formulé ce vœu et dans l'ensemble, les clubs féminins craignent l'application de ce règlement qui est plutôt adapté aux garçons. Vous ne tenez pas compte du contexte, les choses doivent être regardées différemment car il y a moins de licenciés, moins d'histoire, moins d'ancrages dans les clubs.

M. BRONGNIART : Vous êtes dans une stratégie de développement et j'ai l'idée inverse : avant de structurer et d'essayer de donner des moyens à des grands clubs de monter en puissance, il faut asseoir la base et ce n'est pas en capitalisant sur quelques clubs et les envoyant piller les clubs mixtes qui essaient de développer une pratique féminine.

M.-C. TERRONI, représentante de la LFA : Comme vous le savez, il va y avoir une Coupe du Monde en Bretagne U20 en 2018 puis séniors en 2019 donc on suppose que le nombre des licenciées va être très important. Je pense qu'il soit bien que le football féminin soit pratiqué sur toute une région et qu'il ne s'arrête pas à des régions précises. Il ne faut pas réduire la possibilité de choix de clubs à ces filles pour qu'elles puissent se former et ensuite créer des sections féminines.

Dirigeant Club de Grand Calais : Si on empêche un club d'avoir une équipe dans chaque division, il y aura forcément des refus.

M. Alain Delory (F.C. Henin Féminin) : Je suis là pour parler au nom des techniciens des clubs. Au niveau technique et sportif, limiter le football féminin à accéder sportivement parlant à un niveau supérieur, c'est limitant pour le football et la pratique de sport de haut niveau. Individuellement, c'est limiter le niveau de pratique. Je pense que ce vœu doit être soumis à conditions et on l'a vu dans le football masculin, des clubs qui ne sont pas dit « élite », réussissent à un moment donné à accrocher des divisions et réussissent à supplanter des équipes réserves. Dans le football féminin, je pense que la démarche est la même et lorsque j'observe la politique technique nationale fédérale et des Ligues et les projets forts mis en place comme Douai Féminin, le VAFF, etc., qui mettent en place et structurent des projets forts et obtiennent grâce à ça des résultats sportifs. Il faut laisser du temps à ces clubs. Aujourd'hui, Douai monte en R1 car ils l'ont mérité sur le terrain. Ça va niveler le niveau vers le haut et il faudra encore deux, trois, quatre saisons. A ce titre, il doit y avoir des dérogations dans le football féminin.

M. BRONGNIART : ça rejoint ce qu'on est en train de dire. L'exemple de Douai est le bon exemple. C'est un club, aujourd'hui, qui, dans son agglomération arrive à développer le football féminin. Il doit faire attention à trouver sa place demain au niveau régional. Il faut garder ces espaces d'adhésions des filles pour qu'émergent deux, trois ou quatre équipes de la LFHF en D1F. Actuellement, nous avons un représentant en D1F et un en D2F. Donc pour en avoir plus, nous devons développer la base comme Douai. Par conséquent il ne faut pas fermer la porte en R2F.

M. Sébastien DULONGCOURTY, Club de Villeneuve d'Ascq FF : Concernant les barragistes, les R1 pour accéder en D2F, c'est peut-être plus simple d'avoir beaucoup de réserves de bonnes équipes que des équipes qui montent parce que les règlements font qu'ils peuvent monter. Quand on regarde Harly-Quentin qui en a pris 12 à chaque match, je ne suis pas sûr que pour les barragistes, en l'occurrence Beauvais et Amiens, il ait été utile de jouer contre ce type d'équipe.

M. BRONGNIART : Je suis d'accord avec vous mais ce n'est pas forcément le bon exemple. Il faut être cohérent dans ce qu'on fait. Ce que vous proposez c'est d'empêcher les moins bons d'accéder un jour à la R1F. Harly-Quentin a été suffisamment bon à un moment donné pour monter.

Après vote, l'Assemblée décide le maintien du règlement actuel R1F et R2F (avec deux niveaux d'écarts)

Le maintien du Règlement actuel : 71,44% (1463 voix)

L'application du vœu des clubs : 28,56% (585 voix)

- **« Majorer à 2 matches de suspension supplémentaires, au lieu de 1, un joueur qui participe à une rencontre en situation de joueur suspendu. Art. 133 des RP de la LFHF, Art. 226.4 des RG de la FFF » - Présenté par le Club du FCD Malo**

Après vote, l'Assemblée décide le maintien du règlement actuel.

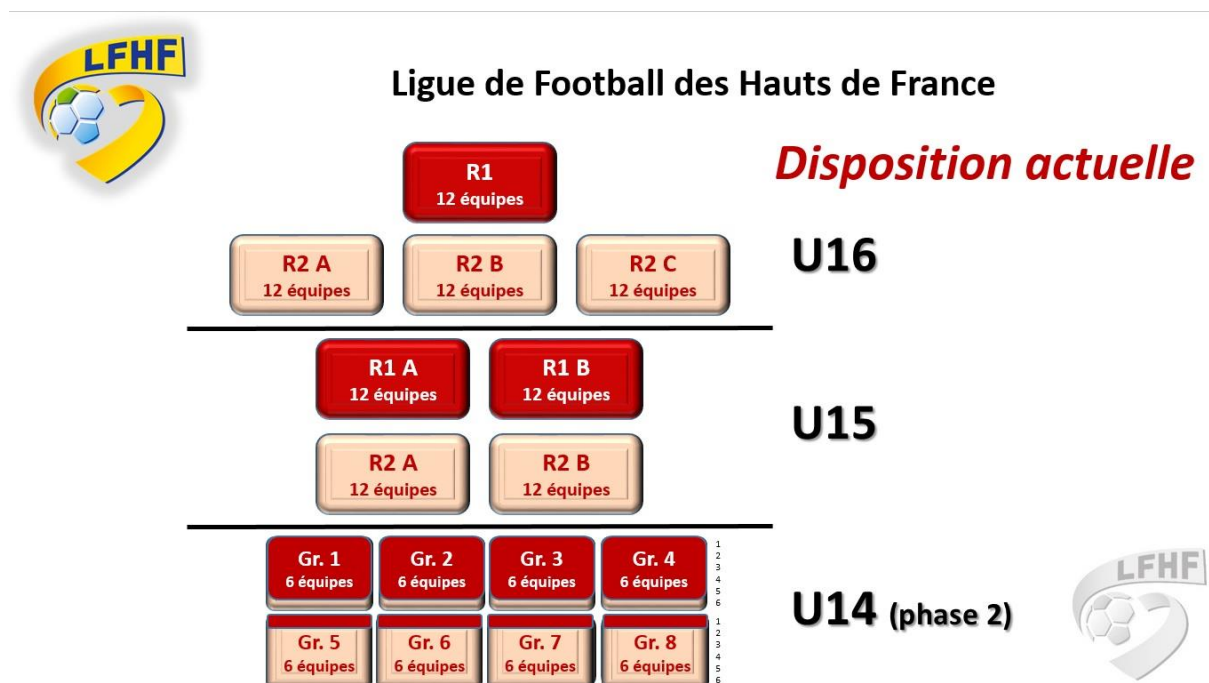
Le maintien du Règlement actuel : 70,20% (1451 voix)

Application du vœu du club : 29,80% (616 voix)

- **« Reporter d'une saison la modification des poules U16 votée lors de l'AG de juin 2017 (1R1 et 3R2) pour rester dans la configuration actuelle (2R1 et 2R2). » ET « Modifier le niveau U15 prévu pour la saison 2018-2019 (2R1 et 2 R2) en 1R1 et 3R2. » - Présenté l'IC Lambersart**

M. J.-F. DANNELY, Président de l'Iris Club Lambersart prend la parole pour expliquer son vœu. Il réitère sa position non partisane et non lié à un résultat sportif. Il expose le problème : pour qu'une R1 et 3 R2 puissent fonctionner dès la saison prochaine, il aurait fallu dès le départ 1 R1 U15 et 3 R2 U15. Il pense que ça pose des problèmes quant à l'équité sportive qui est, pour les championnats U16, c'est les deux premiers du championnat U15 R1. La question qu'il se pose est « est-ce que le cinquième de chaque poule est moins fort que le premier des deux poules R2 ? ». Enfin, il ne demande pas une modification pérenne des règlements mais d'apporter une dérogation d'une saison pour permettre d'harmoniser à partir de la saison 19/20.

Il pose une question subsidiaire au vœu : « est-ce qu'il va y avoir un engagement pris pour qu'en U16 R1 il y ait 12 clubs ? ». Il évoque le fait que des classements U15 R1 amènent le doute sur la participation d'un certain nombre de clubs en U16 R1.



Disposition actuelle : il y a deux phases avec huit groupes de six équipes. Il est plus simple d'avoir huit groupes pour des raisons géographiques. A la demande des techniciens des clubs, il y a deux groupes U15 R1 et deux groupes U15 R2 pour que les jeunes de 14ans n'aient pas non plus de trop longs

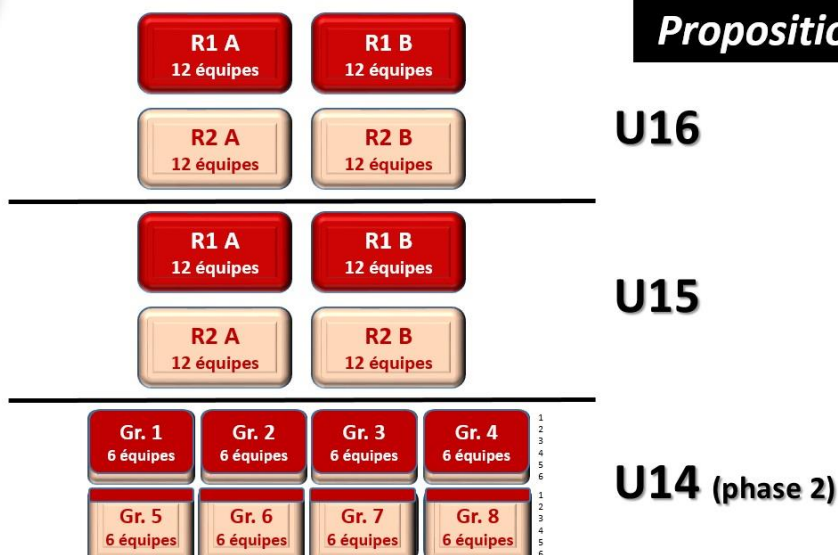
déplacements. Enfin il y a un seul groupe R1 U16 car il y a un réel enjeu qui est l'accession en U17 national.

Ci-dessous, la proposition du club de Lambersart :



Ligue de Football des Hauts de France

Proposition du club



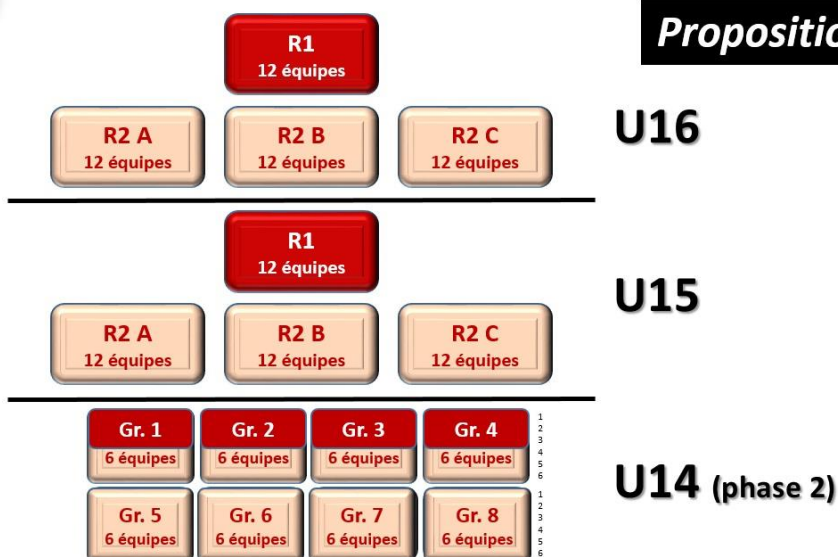
Le Président explique le schéma de la façon suivante : il y a un émiettement de la compétition U14 pour arriver sur deux niveaux d'U15 à deux groupes chacun. Même schéma pour les U16. Cela voudrait dire qu'il n'y a aucun enjeu à part ne pas terminer dernier car les U15 R1 joueront systématiquement en R1 l'année suivante.

Ci-dessous, la deuxième proposition du Club de Lambersart



Ligue de Football des Hauts de France

Proposition du club



Le Président estime également qu'il n'y a aucun enjeu dans la mesure où en U15, les 11 premiers de R1 iront directement en R1 U16.

M. le Secrétaire de l'Iris Club Lambersart : Nous souhaitons à terme le troisième schéma. Pour la saison prochaine nous souhaitons 3 R2 et 1 R1 U15 et 2 R2 et 2 R1 en U16. Dans ce cas, il y a un enjeu.

Après vote, l'Assemblée décide le maintien des règlements actuels U14, U15, U16.

Le maintien du Règlement actuel : 79,39% (1387 voix)

L'application du vœu du club : 20,61% (360 voix)

Election suite à vacance de siège

M. BRONGNIART rappelle à l'assemblée que dans le Conseil de Ligue, il y a les membres de droit que sont les présidents de Districts et il y avait une liste de 15 personnes qu'il menait avec M. GENDRE dont un certain nombre de candidats issus du NPDC et de la Picardie. M. COQUEMA qui était dans sa liste, a été élu président de district. Par conséquent, pour la place vacante, il revient au président, d'après les statuts de la Ligue, de présenter un nouveau candidat à l'assemblée qui est Mme Nathalie DEPAUW issue du district Oise. Le Président demande à Mme DEPAUW de se présenter en quelques mots.

Mme DEPAUW : J'ai intégré le District Oise Football en 2006. Depuis 2015, je suis secrétaire générale de ce district. Je suis présidente et membre d'autres commissions. Enfin, je suis présidente d'un club de Futsal.

M. BRONGNIART en profite pour souligner qu'en proposant cette candidature, il augmente la participation féminine au sein du conseil de Ligue.

Après vote, l'assemblée approuve l'élection de Mme DEPAUW au poste vacant du conseil de Ligue.

POUR : 95,71% (1605 voix) **CONTRE** : 4,29% (72voix)

Remise des récompenses Clubs Lauréats « *Challenge Fair Play Jeunes DEFISPORT +* »

Catégorie U14 :

- Amiens Sc
- Béthune Stade
- Camon Us
- Croix Fic
- Feignies Aulnoye Efc
- Marles Cos
- Neuville FAN 96
- Raismes Fc

Catégorie U15 :

- Aire Os
- Ascq Us
- Béthune Stade
- Boulogne Usco
- Château Etampes Fc
- Escaudain Usf
- Fonsomme Fresnoy Fc
- Lille Osc
- Longueau Esc
- Pont Ste Maxence Us

Catégorie U16 :

- Avion Cs
- Biache Us
- Chambly Fc
- Dunkerque Usl
- Lesquin Us
- Merville Usm
- Pont Ste Maxence Us

- Saint Amand Fc

Catégorie U17 :

- Amiens Ac
- Avion Cs
- Hazebrouck Sc
- Laon Us
- Le Portel Stade
- Saint Amand Fc
- Wasquehal Football

Catégorie U18 :

- Itancourt Neuville E

Catégorie U19 :

- Avion Cs
- Béthune Stade
- Bondues Fc
- Dunkerque Usl
- Loon-Plage fc

Allocution de M. Martial Fiers Directeur Adjoint de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.

Il remercie le président de lui donner la parole. Il souhaite féliciter la qualité des relations que la DRJS entretient avec l'ensemble de la LFHF. Il a entendu les difficultés que les clubs peuvent rencontrer et qu'ils envisagent de surmonter pour permettre d'homogénéiser l'action sur le territoire des HDF. Il affirme que c'est grâce à un projet collectif que ces difficultés pourront être surmontées.

Il précise que l'Etat continuera à accompagner les clubs comme c'est le cas actuellement par le biais des subventions accordées au niveau de la Ligue par le CNDS, par l'attribution de cadres techniques d'Etat présents sur le territoire et à la disposition de la Ligue pour pouvoir développer le football à la fois masculin et féminin.

Il a entendu toute la volonté d'une politique dynamisante de la féminisation.

Il remercie le président pour son invitation et salue l'engagement de tous les clubs, le bénévolat et de ce qu'ils font au quotidien pour le développement de la discipline sportive en région.

Questions diverses

Mme Bonnel A.S. Beaurains : J'ai un document de la FFF qui stipule que tous mes licenciés ont le droit de payer leur licence par Carte Bleue. Je suis club de District, mes acomptes de 50 et de 80% vont directement à la Ligue d'où l'on me retire l'argent comme ceux qui sont en R1, R2, R3, etc. Je souhaite savoir, notre compte coopératif qui est un compte. Sur ce document il est écrit que toutes les sommes payées par nos joueurs, dirigeants, etc., sur une base de 100€ la licence, il va être retenu en tout 0,67€/licence. Ça signifie qu'un club qui demande à son joueur une licence à 100€, touchera au final sur compte 99,33€. Mais quand vous demandez à une famille de payer en quatre fois par exemple, soit 25€, vous avez quatre fois les 0,12€ qui vous seront ôtés et les quatre fois 55% qui vous seront enlevés des 25€ payés. Ce qui fait une baisse de 2,68€. Par conséquent, la licence coûte 97,52€. 2,68€ sont perdus sur chaque licence. En revanche les 50% et les 80% sont toujours les mêmes. Comment peut-on les récupérer ?

M. GENDRE : Ce que vous dites est un système proposé en option, vous n'êtes pas obligés de l'appliquer. C'est la fédération qui a trouvé un partenaire qui pouvait mettre en place informatiquement ce moyen de paiement pour faciliter la gestion des clubs qui ont parfois du mal à faire rentrer de l'argent. En revanche, ce partenaire ne fait pas ça gratuitement...

Mme Bonnel A.S. Beaurains : Nous sommes d'accord, mais ce que je voudrais savoir, comme ce n'est pas obligatoire, si c'est sur du long terme ou du court terme ? Est-ce qu'un jour la FFF va obliger les clubs à utiliser ce système et donner la possibilité aux parents des joueurs ou aux joueurs de payer par ce mode-là ?

M. GENDRE : Si la fédération veut obliger à utiliser ce système, ça passera par un vœu. Mais beaucoup d'entre nous à la table sommes les personnes qui votons les textes de la FFF. À mon sens, ils n'oseront jamais présenter un tel vœu. En amont des AG fédérales, il y a des réunions préparatoires. S'ils sentent à ce moment que les présidents de districts et de ligues ne sont pas favorables à leurs vœux, ils les retirent de suite. Je peux vous affirmer que les présidents des ligues et districts ne seront pas d'accord pour que les clubs aient des sanctions. Je n'imagine donc pas que ce soit obligatoire un jour.

Clôture de l'Assemblée Générale par M. Michel GENDRE Président Délégué et membre du Bureau de la LFA

Il commence par donner un chiffre clé : le quorum a été atteint. Il y avait 53,69 % de clubs représentés (1/3 est nécessaire) et 71,18% des voix (1/3 est nécessaire). Les votes ont pu se dérouler de manière normale et conforme.

Il donne ensuite quelques dates de reprise des championnats :

- Championnat de N3 : le 18 aout.
- Championnat R1 et R2 : le 26 aout
- Championnat R3 : le 9 septembre
- 3^{ème} tour de la coupe de France : le 16 septembre

« Mesdames, Messieurs, il me revient l'honneur de clôturer l'Assemblée Générale et c'est avec un réel plaisir que je m'adresse à vous toutes et tous. Le mode de collaboration avec M. BRONGNIART depuis

janvier 2017 nous permet de travailler en parfaite harmonie. Comme évoqué dans les informations du président, la fusion n'est pas totalement terminée. Elle aura été certainement la base de vos tourments pour bon nombre d'entre vous. Rien n'est facile et pour ceux qui pensaient - club ou média - que l'herbe serait plus verte parce qu'on allait changer de région, ils ont pu constater que les fonctionnements de la Ligue NPDC ou de la Ligue Picardie sont les mêmes en LFHF avec pour seul objectif le respect des règlements que vous avez votés, sans favoritisme ni passe-droit par les différentes commissions. La saison fut longue et difficile et vous allez devoir encore patienter afin de connaître les heureux élus soit à l'accession soit au maintien ou malheureusement ceux qui subiront les affres de la descente.

La situation de certains clubs, les décisions fédérales, les fusions, les clubs ne souhaitant pas repartir au niveau actuel, etc., ne nous permettent pas de finaliser aujourd'hui les accessions et descentes.

Je terminerai en vous remerciant toutes et tous, dirigeants et dirigeants, éducatrices, éducateurs, arbitres, bénévoles des clubs pour votre immense investissement et sans lequel le football ne pourrait se jouer. Je vous souhaite une Coupe du Monde en Russie exaltante, de prendre du plaisir et de vous ressourcer pour quelques semaines avant de reprendre une nouvelle saison, que je vous souhaite parfaite pour votre club. Merci à tous ! Allez la France ! »

Fin de l'assemblée

Le Secrétaire de séance

Thierry JANAS

Le Président

Bruno Brongniart